



Gendarmerie royale du Canada

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie continuellement pour simplifier les exigences liées aux rapports, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a demandé que Gendarmerie royale du Canada et dix autres ministères examinent d'autres structures de rapport en remplacement de leur *Rapport sur les plans et les priorités* de cette année. Il a donc exempté le ministère de se conformer aux lignes directrices prescrites pour la préparation de ce rapport.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-67

ISBN 0-660-61192-9

Rapport
sur les

PLANS
ET LES
PRIORITÉS

pour
2000/2001

Gendarmerie royale
du Canada





Table des matières

<i>Acronymes utilisés</i>	iii
Section I : Messages	1
Message du Ministre	2
Énoncé Directionnel de la GRC 2000	3
Section II : Vue d'ensemble de la GRC	5
Mandat, rôles et responsabilités	6
Notre mission et notre vision	6
Objectif du programme	8
Facteurs d'influence sur la GRC	10
Plan des dépenses de la GRC	15
Section III : Ressources, résultats escomptés et plans et priorités des secteurs d'activités	17
Services de police fédérale	18
Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)	18
Objectif du secteur d'activité	18
Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, plan et priorités des Services de police fédérale	21
Services de police contractuelle	31
Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)	31
Objectif du secteur d'activité	31
Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, plans des Services de police contractuelle	33
Services nationaux de police	41
Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)	41
Objectif du secteur d'activité	41
Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, plans et priorités des Services nationaux de police	42



Table des matières (suite)

Services de maintien de la paix	47
Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)	47
Objectif du secteur d'activité	47
Principaux engagement en matière de résultats, résultats escomptés, plans et priorités des Services de maintien de la paix	48
Services internes	50
Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)	50
Objectif du secteur d'activité	50
Principaux plans et priorités des Services internes	51
Section IV : Initiatives Horizontales	55
Modernisation de la fonction de contrôleur	56
Développement durable	57
Stratégie d'information financière (SIF)	58
Section V : Renseignements financiers	59
Section VI : Autres renseignements	64
Personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements et sites Web	65
Lois appliquées et ententes relevant de la GRC	65
Notes en fin de texte	68
Index	69



Acronymes utilisés

ACCP	Association canadienne des chefs de police
ACDI	Agence canadienne de développement international
ADRC	Agence des douanes et du revenu du Canada
AIAC	Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada
BCP	Bureau du Conseil privé
BNDC	Banque nationale de données criminelles
CCP	Collège canadien de police
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
CIPC	Centre d'information de la police canadienne
CPP	Commission des plaintes du public de la GRC
DME	Diversification des modes d'exécution
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
EMPHRH	Équipe de mise en oeuvre du processus d'harmonisation des ressources humaines
ETP	équivalent à temps plein
FBI	Federal Bureau of Investigation (É.-U.)
FJC	forums de justice communautaire
GPC	groupes des produits de la criminalité
GRC	Gendarmerie royale du Canada
MAECI	ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MAINC	ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada
MDN	ministère de la Défense nationale
NU	Nations Unies
OCRVRCS	réseaux communs de radio de la région d'Ottawa-Carleton
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
RDRF	Représentants divisionnaires des relations fonctionnelles
RSNP	Réseau des Services nationaux de police
SALCV	Système d'analyse des liens entre les crimes de violence
SCC	Service correctionnel Canada
SCRC	Service canadien de renseignements criminels
SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
SDD	stratégie de développement durable
SGC	ministère du Solliciteur général du Canada
SIF	Stratégie d'information financière
SIRRJ	Système intégré de récupération de renseignements judiciaires
SLJ	Services des laboratoires judiciaires
SNP	Services nationaux de police
SRPC	Système de renseignements protégés sur la criminalité
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
UMPC	unités mixtes des produits de la criminalité
USINS	United States Immigration and Naturalization Service (É.-U.)



Section I : Messages



Message du Ministre

J'ai l'honneur de présenter au Parlement et au peuple canadien le Rapport sur les plans et priorités de la Gendarmerie royale du Canada pour 2000-2001.

La GRC incarne l'engagement des Canadiens et des Canadiennes à améliorer la qualité de vie non seulement chez eux, mais dans le monde entier, en assurant la sécurité des collectivités et des particuliers.

Au long de son histoire qui s'échelonne sur 127 années, la GRC a évolué pour relever les défis policiers du jour, en misant tant sur la formation, l'expérience et la fierté de ses membres que sur les modes, procédures, matériel et systèmes opérationnels les plus modernes.

Pour les années 2000 et 2001, la GRC entend combiner des activités de prévention à des activités de police communautaire, pour cibler directement la criminalité et accroître la sécurité des collectivités. La GRC accordera la priorité à l'échelle nationale à quatre secteurs précis.

Premièrement, la GRC souhaite réduire le niveau de criminalité chez les jeunes, qu'ils en soient les auteurs ou les victimes. En travaillant à l'échelle locale, régionale et nationale, la GRC prendra des mesures pour inhiber les comportements de bandes et limiter l'accession à une vie de criminalité.

Deuxièmement, la GRC s'intéressera au crime organisé, au Canada et à l'étranger. En recourant à des méthodes modernes de traitement du renseignement et à des équipes de projet multidisciplinaires, elle concertera les efforts pour éradiquer ce qui devient une menace grave à la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes.

Troisièmement, dans la foulée de cette fière tradition canadienne, la GRC continuera de participer aux efforts de maintien et de consolidation de la paix dans les pays en conflit. En promouvant la paix et la stabilité, elle cherchera à réduire le niveau global de criminalité dans le monde, puisque les collectivités déchirées par la guerre sont souvent un terrain fertile pour le crime organisé.

Quatrièmement, la GRC continuera d'accroître son efficacité interne grâce à des initiatives comme le Système intégré de rapports sur les renseignements judiciaires (SIRRJ). Ce système permettra la mise en commun de renseignements entre partenaires de justice pénale et le progrès des capacités de la GRC en matière d'enquête, de prise de décision et d'application.

L'entente-cadre sur l'union sociale revêt une grande importance, en ce qu'elle concrétise l'engagement des gouvernements à travailler ensemble pour le bien des Canadiens et des Canadiennes. Ce même esprit de partenariat et de coopération est essentiel aux plans et priorités que nous avons établis pour le prochain exercice. Je suis sûr que les Canadiens et les Canadiennes vont travailler avec la GRC à améliorer la sécurité publique au Canada, et à étendre cette mission qu'elle s'est donnée à d'autres pays du monde.

*Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada*

ÉNONCÉ DIRECTIONNEL DE LA GRC 2000¹



Nous accueillons le nouveau millénaire avec un vent d'optimisme; l'*Énoncé directionnel de la GRC* reflète un retour de l'intérêt aux opérations, dans le but de faire du Canada, et à certains égards, du monde entier un endroit plus sûr où vivre. Nous sommes une institution nationale reconnue et, dans le contexte global de la priorité que le gouvernement fédéral accorde à l'amélioration de la qualité de vie au Canada, nous avons son engagement explicite, énoncé dans le récent *Discours du Trône*, qu'il veillera à renforcer notre capacité de contrer les menaces à la sécurité publique.

Le *Discours du Trône* insiste aussi sur une économie dynamique, sur nos enfants, sur l'établissement et la promotion de collectivités plus fortes, sur le besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée et sur le renforcement des liens avec les peuples autochtones du Canada. En reprenant à son compte ces thèmes généraux, la GRC a convenu d'axer ses activités sur quatre secteurs distincts, quoique interreliés.

Nous posons les assises de ces grandes priorités opérationnelles depuis déjà quelques années, depuis que nous nous employons à harmoniser nos objectifs avec ceux de nos partenaires et à améliorer la qualité des services de police offerts à notre nombreuse clientèle. Nous avons aussi consenti des efforts au renouvellement organisationnel et culturel; nous travaillons à nous donner une organisation moderne, avec un centre fort, des régions fortes et des liens forts entre toutes les parties -- une organisation qui saura survivre dans un monde mesuré de plus en plus à l'échelle de la planète.

Il reste encore beaucoup à faire. Pour conserver dans l'avenir notre longueur d'avance en matière de travail policier professionnel de haute qualité, nous devons élargir et approfondir nos compétences, établir de nouveaux partenariats et acquérir des outils de pointe. En même temps que nous augmenterons notre capacité dans le service policier, nous continuerons aussi d'apporter d'importantes améliorations dans le domaine de la gestion, afin de mieux intégrer la gestion des ressources financières, des ressources humaines, de l'information et de la technologie à notre planification opérationnelle, avec les responsabilités et les indicateurs de performance que cela comporte. Un dernier point et non le moindre, l'accroissement de notre capacité appelle un financement adéquat et stable.

Le dévouement quotidien de nos hommes et de nos femmes dans leurs collectivités nous permet d'établir des plans opérationnels ciblés, partout à la Gendarmerie, afin de nous consacrer à ces quatre priorités :

⇒ La **jeunesse** est la pierre angulaire de notre plan stratégique. La nouvelle *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* permettra à la police de recourir à des pratiques de justice réparatrice à plus grande échelle. La prévention de la criminalité chez les très jeunes (sans histoire et à risque), par l'entremise du développement social, est extrêmement importante : nous voulons réduire le bassin de recrues potentielles pour le crime organisé, réduire la victimisation et inhiber les comportements de bande. Convaincus de la pertinence de cette démarche, nous y travaillerons à l'échelle nationale avec nos partenaires en politique sociale, à l'échelle régionale avec les organismes de services sociaux et les entreprises privées et à l'échelle locale avec les parents et les enfants;

⇒ Nous voulons **réduire l'impact du crime organisé**, parce qu'il constitue une menace grave à la qualité de vie au Canada. Il a le pouvoir de miner l'économie, d'atteindre gravement nos institutions et d'affaiblir le tissu même de nos collectivités. Son influence se fait sentir partout dans le monde autant que dans nos collectivités et nous y opposons une répression par projets fondée sur le renseignement, à l'échelle locale, nationale et internationale. Compte tenu de la complexité et de la nature de plus en plus transnationale de la menace, notre intervention sera multidisciplinaire et misera sur l'accroissement de notre expertise et de nos partenariats stratégiques, à l'intérieur et à l'extérieur de l'appareil de justice pénale;

⇒ Le **maintien de la paix** et la **consolidation de la paix** sont ni plus ni moins de la prévention de la criminalité à l'étranger. Les pays en proie à des crises internes peuvent devenir un terrain fertile pour le crime, y compris le crime organisé. Nous continuerons à jouer un rôle important dans l'amélioration de la sécurité de la personne partout dans le monde en apportant l'aide de la police civile. Notre participation apporte paix et stabilité aux



collectivités déchirées par la guerre et fait jaillir des institutions démocratiques. Elle aide à réduire l'impact global de la criminalité au Canada en nuisant aux groupes de crime organisé qui cherchent à s'établir dans des pays divisés. Notre participation nous permet aussi de mieux connaître et de mieux apprécier les cultures étrangères dorénavant représentées au Canada;

⇒ La *saine gestion de l'information policière* nous laissera plus de temps à consacrer au travail policier, en réduisant le temps consacré à remplir des formules et des rapports. Afin de compter sur les bons outils, nous progressons vers la mise en oeuvre du Système intégré de récupération de renseignements judiciaires (SIRRJ), qui nous aidera à satisfaire aux exigences légales et améliorera le soutien à nos enquêtes et à nos décisions ainsi que notre capacité à communiquer avec nos par-

tenaires de la justice pénale. Il augmentera aussi la sécurité de la population et des policiers.

Ces quatre priorités sont interdépendantes et nous devons travailler en partenariats étroits avec de nombreux collaborateurs pour garantir notre succès. Nous invitons tous et chacun d'entre vous à contribuer largement à ces buts, que ce soit en aidant une collectivité à se débarrasser d'un vendeur de drogue, en partant en mission internationale de maintien de la paix ou en versant des renseignements à notre base de données sur le renseignement criminel.

L'application de nos priorités dans nos pratiques quotidiennes nous aidera à laisser à nos enfants et petits-enfants un héritage précieux -- un monde plus sûr. Aucun autre héritage ne saurait signifier plus à nos yeux, à titre individuel et organisationnel.



Section II : Vue d'ensemble de la GRC



A. Mandat, rôles et responsabilités

La Gendarmerie royale du Canada est le service de police national et un organisme qui relève du ministre du Solliciteur général du Canada.

La GRC est unique au monde puisqu'elle est un service de police municipal, provincial et national. Elle offre des services complets de police fédérale à tous les Canadiens et des services de police à contrat à trois territoires, à huit provinces (exception faite du Québec et de l'Ontario), à environ 198 municipalités et, conformément à 172 accords particuliers, à 192 collectivités des Premières Nations².

Le mandat de la GRC est fondé sur l'autorité et les responsabilités qui lui sont conférées par l'article 18 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, c'est-à-dire:

Appliquer la loi, prévenir le crime, maintenir la paix, l'ordre et la sécurité.

Le mandat de la GRC comporte plusieurs facettes, notamment prévenir

la criminalité et mener des enquêtes, maintenir l'ordre, faire respecter les lois dans des domaines aussi divers que la santé et la protection des recettes de l'État, contribuer à la sécurité nationale, protéger les membres du gouvernement, les dignitaires en visite et les missions étrangères et fournir des services de soutien opérationnel essentiels à d'autres services de police et organismes d'application de la loi.

Les pouvoirs d'exécution des dispositions de la *Loi sur la GRC* et la responsabilité en matière de reddition de comptes sont conférés au Commissaire, qui relève du Solliciteur général du Canada. Le Commissaire est appuyé par quatre sous-commissaires régionaux. Des changements structurels proposés que la GRC veut faire approuver comprennent quatre sous-commissaires à la Direction générale, responsables des Services nationaux de police et de l'Infrastructure technique, de la Lutte contre le crime organisé et des Politiques organisationnelles, de la Gestion générale et du Contrôle, et

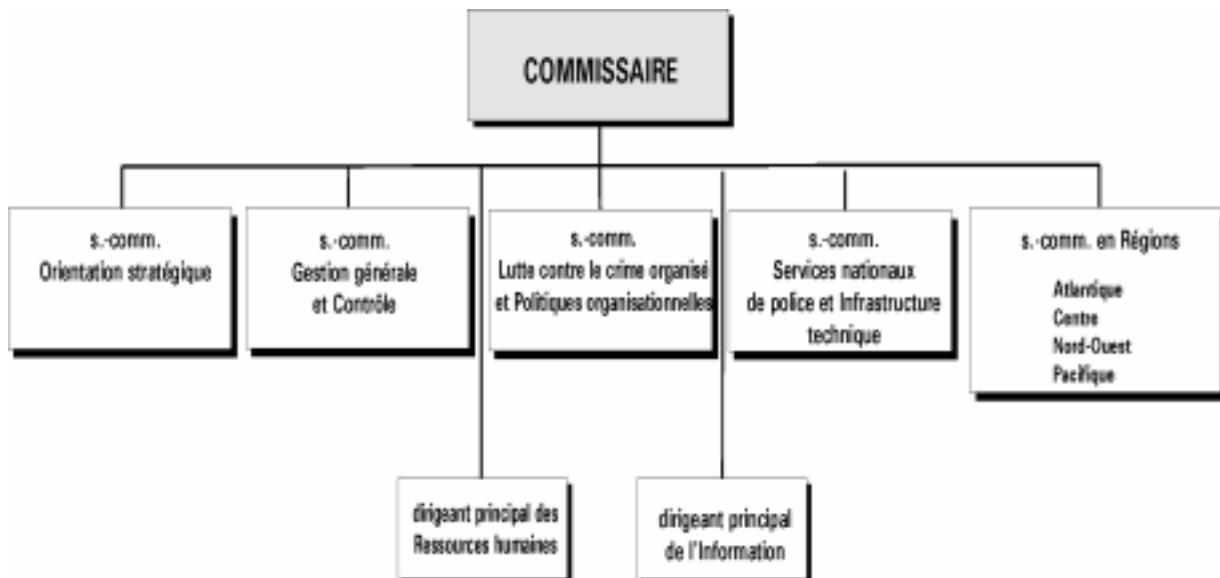


Notre mission :

La Gendarmerie royale du Canada est le service de police national du Canada. Fière de ses traditions et sûre de pouvoir relever les défis des années à venir, la Gendarmerie s'engage à maintenir la paix, à assurer le respect de la loi et à offrir un service de qualité, de concert avec les collectivités qu'elle sert.

Notre vision : Nous voulons être une organisation progressiste, proactive et innovatrice, fournir un service de la plus haute qualité grâce à un leadership dynamique, à la formation et à la technologie, de concert avec les collectivités que nous servons, être responsables et efficaces grâce au partage du processus décisionnel, assurer un milieu de travail sain qui favorise l'esprit d'équipe, la libre communication et le respect mutuel, promouvoir la sécurité des collectivités et faire preuve de leadership dans la quête de l'excellence.

Figure 1 : Changements structurels proposés que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) veut faire approuver³





de l'Orientation stratégique. De plus, il y a 14 commandants divisionnaires, un commandant à la Division Dépôt à Regina (Saskatchewan), où se trouvent l'École de la GRC, et 15 directeurs de programmes à la Direction générale.

La GRC se divise en cinq secteurs d'activité : Services de police fédérale, Services de police contractuelle, Services nationaux de police, Services de maintien de la paix et Services internes. Les quatre premiers sont les principaux secteurs d'activité qui offrent des services aux Canadiens, directement ou indirectement. Chaque secteur se compose d'un certain nombre de secteurs de service (se reporter à la Fig. 2).

Services de police fédérale

Les Services de police fédérale offrent des services de protection,

d'enquête, d'application de la loi et de police au gouvernement fédéral, à ses ministères et organismes et aux Canadiens et Canadiennes, dans les 13 provinces et territoires.

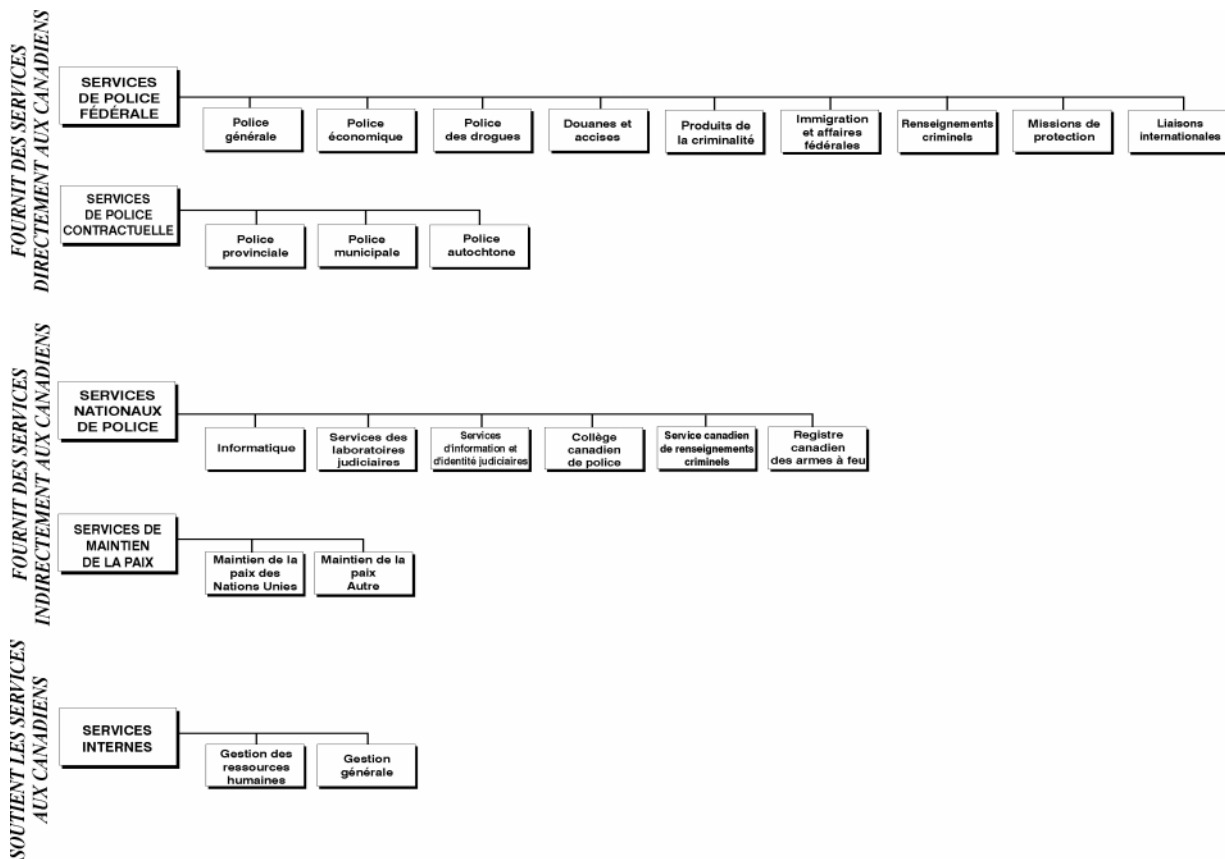
Ce secteur d'activité regroupe neuf secteurs de service ou programmes portant sur l'application de la loi dans des domaines précis, soit : Douanes et Accise; Police des drogues; Affaires fédérales et immigration; Produits de la criminalité; Police économique; Renseignements criminels; Liaisons internationales et Missions de protection et un secteur de services de police générale qui englobe les services de soutien, en particulier les Opérations techniques (qui figurent sous le secteur d'activité de « Police générale », Fig. 4). Ces services de police fédérale sont offerts par l'intermédiaire des divisions, dans l'ensemble des provinces et des territoires.

Services de police contractuelle

Les Services de police contractuelle offrent des services de police à contrat, selon une formule de partage des coûts, aux trois territoires et à toutes les provinces (à l'exception du Québec et de l'Ontario), compte tenu d'ententes d'une durée de 20 ans entre le gouvernement fédéral et les provinces, territoires et municipalités. À chaque juridiction à contrat correspond une division et les services sont offerts au niveau local ou du détachement.

Ces services suivent le modèle de la police communautaire et englobent la prévention du crime, le maintien de l'ordre, le contrôle de la circulation, l'application du *Code criminel* et des services d'urgence.

Figure 2: Structure des secteurs d'activité et des secteurs de service





Services nationaux de police

Les Services nationaux de police offrent des services de soutien opérationnel névralgique au système canadien de justice pénale, notamment à plus de 400 organismes canadiens de police et du gouvernement ainsi qu'à des organismes sélectionnés internationaux d'application de la loi. Les secteurs de service englobent le Collège canadien de police, le Service canadien de renseignements criminels (SCRC), le Service des laboratoires judiciaires et les Services d'information et d'identité judiciaires. Leurs services pris globalement comprennent : la formation supérieure, les renseignements criminels, des dossiers automatisés d'antécédents judiciaires, une base de données d'empreintes digitales, des analyses judiciaires, l'analyse des crimes de violence et des dossiers sur les armes à feu.

Les services de maintien de la paix

Les Services de maintien de la paix offrent de l'aide et une formation en matière de police civile pour des missions de maintien de la paix, en plus

de services de police internationaux connexes, à un certain nombre de pays aux prises avec des conflits internes. Ces services sont offerts conformément à la politique étrangère du Canada et au nom du gouvernement canadien, habituellement selon un mandat des Nations Unies.

En plus de notre mandat, notre mission et notre vision, notre cadre de responsabilisation prévoit les objectifs, les priorités stratégiques et l'orientation stratégique (se reporter à la Fig. 3).

B. Objectif du programme

Ainsi qu'en font foi son mandat et son énoncé de mission, l'objectif principal de la GRC est de contribuer à la sécurité des foyers et des collectivités dans l'ensemble du Canada.

Nos objectifs secondaires sont les suivants : aider à susciter un sentiment de sécurité, répondre aux besoins des victimes de crime, favoriser la prévention du crime et trouver des solutions de rechange au système de justice pénale.

Les activités de la GRC sont guidées par six priorités stratégiques (se reporter à la Fig. 4, troisième colonne), qui :

- font état des politiques du gouvernement articulées dans le *Discours du Trône* d'octobre 1999, en particulier celle des « Collectivités plus fortes » (qui comprend l'édification de collectivités plus sûres) (Fig. 4, première colonne);
- sont harmonisées aux priorités en matière de sécurité publique du Solliciteur général (Fig. 4, deuxième colonne);
- représentent les engagements pris envers les Canadiens et les Canadiennes dans notre *Rapport sur les plans et priorités de 2000-2001*;
- sont interdépendantes au niveau opérationnel lors de l'offre de services de police quotidiens par l'intermédiaire de nos quatre principaux secteurs d'activité (Fig. 4, quatrième colonne);
- sont mises à exécution au moyen de partenariats avec des ministères et organismes fédé-

Figure 3 : Cycle de planification, de déclaration et de responsabilisation

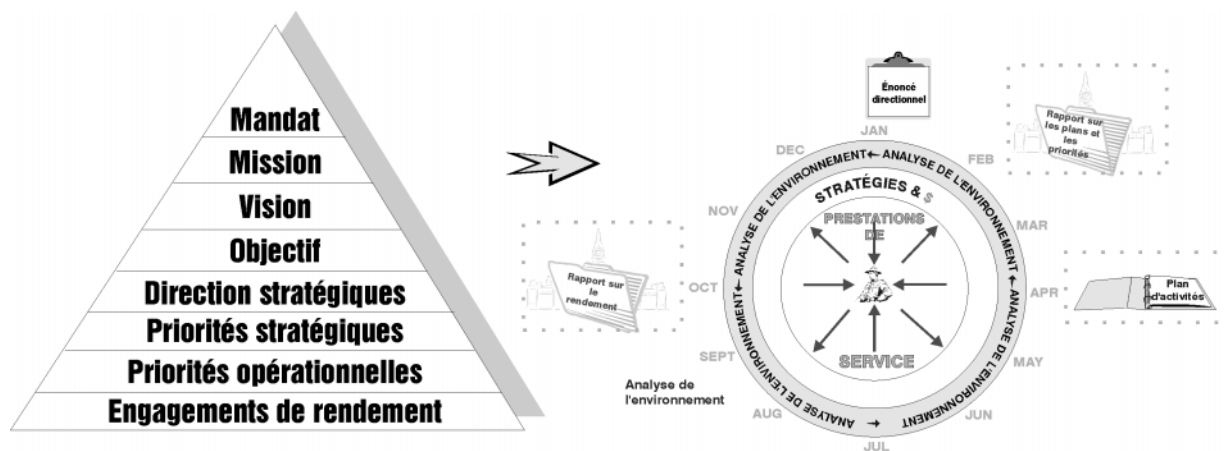


Figure 4: Priorités stratégiques du gouvernement, du ministère et de la GRC par secteur d'activité et partenaires clés

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT TIRÉES DU DISCOURS DU TRÔNE DE 1999	PRIORITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA	PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA GRC - pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes	SECTEURS D'ACTIVITÉ de la GRC	PARTENAIRES CLÉS
<p>Voir à l'épanouissement de nos enfants et de nos jeunes, qui seront nos leaders du XXI^e siècle</p> <p>Créer une économie dynamique</p> <p>Améliorer la santé et la qualité des soins pour les Canadiens</p> <p>Assurer la qualité de notre environnement</p> <p>Bâtir des collectivités plus fortes (y compris des communautés plus sûres)</p> <p>Renforcer les relations avec les peuples autochtones du Canada</p> <p>Élargir le rôle du Canada dans le monde</p>	<p>Lutte au crime organisé</p> <p>Système correctionnel efficace</p> <p>Engagement des citoyens</p> <p>Intégration des renseignements judiciaires</p>	<p>Protection contre le crime organisé</p> <p>Services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités</p> <p>Protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile</p> <p>Alternatives au système traditionnel de justice pénale pour les Autochtones</p> <p>Renseignements en matière d'enquêtes policières et outils d'enquête</p> <p>Services de police civile pour les missions de maintien de la paix</p>	<p>SERVICES DE POLICE FÉDÉRALE</p> <p>SERVICES DE POLICE CONTRACTUELLE</p> <p>SERVICES NATIONAUX DE POLICE</p> <p>SERVICE DE MAINTIEN DE LA PAIX (SERVICES INTERNES)</p>	<p>Solliciteur général du Canada, Justice Canada, Revenu Canada, Développement des ressources humaines Canada, min. de la Défense nationale, gouvernements provinciaux, organismes canadiens d'application de la loi</p> <p>Solliciteur général du Canada, Justice Canada, Revenu Canada, Développement des ressources humaines Canada, min. de la Défense nationale, gouvernements provinciaux et territoriaux, administrations municipales, organismes canadiens d'application de la loi, min des Affaires indiennes et du Nord canadien</p> <p>Solliciteur général du Canada, organismes canadiens d'application de la loi, gouvernements provinciaux,</p> <p>Solliciteur général du Canada, min. des Affaires étrangères et du Commerce international, Agence canadienne de développement international, min. de la Défense nationale, services de police canadiens</p>





raux, provinciaux et territoriaux, avec d'autres organismes d'application de la loi, ainsi qu'avec des communautés, des groupes locaux et des organisations et également en collaboration avec les Canadiens et les Canadiennes en général (Fig. 4, dernière colonne).

Nos priorités stratégiques nous offrent une orientation globale qui fait état de notre contribution à l'unité nationale et à la cohésion sociale du Canada. Nous respectons cette orientation stratégique :

- en remplissant notre mandat à plusieurs facettes, soit prévenir la criminalité et mener des enquêtes, maintenir l'ordre, faire respecter les lois, contribuer à la sécurité nationale, protéger les membres du gouvernement, les dignitaires en visite et les missions étrangères et fournir des services de soutien opérationnel essentiels à d'autres services de police et organismes d'application de la loi;
- en mettant de l'avant les engagements du gouvernement fédéral en matière de sécurité publique et les priorités connexes en matière d'application de la loi et de politique sociale;
- en équilibrant, dans le contexte du cadre constitutionnel du Canada et des priorités courantes du gouvernement, notre rôle fédéral (qui est non discrétionnaire en vertu de la *Loi sur la GRC*) et notre rôle contractuel, notre infrastructure nationale et nos services de police nationaux et notre rôle au chapitre du maintien de la paix internationale et les autres rôles qui nous sont confiés;
- en offrant nos services de manière intégrée et uniforme à nos

communautés clientes par l'intermédiaire de nos quatre principaux secteurs d'activité.

C. Facteurs d'influence sur la GRC

De nombreux facteurs externes influent sur la GRC. La Gendarmerie doit être consciente des défis et des possibilités que représentent ces forces sur l'accomplissement de ses tâches en général, et sur l'atteinte de ses priorités stratégiques en particulier. Plusieurs facteurs importants influent sur tous les secteurs d'activité, notamment :

Facteurs externes : Les principaux défis, possibilités et menaces dans le contexte dans lequel opère la GRC sont les suivants :

Engagements du gouvernement

- Étant donné l'existence de revendications territoriales non réglées et d'autres griefs, il pourrait y avoir nécessité d'augmenter la présence policière

afin de maintenir l'ordre dans les collectivités autochtones. La récente décision de la Cour suprême touchant les droits de pêche des Autochtones pourrait continuer de créer des tensions entre pêcheurs autochtones et non autochtones et nécessiter l'intervention de la GRC.

- La police doit satisfaire à de nouvelles exigences comme celles découlant de la *Loi sur les armes à feu*, de la fraude internationale et par télémarketing, des enquêtes sur le blanchiment d'argent.
- En raison de la participation continue du gouvernement canadien aux initiatives internationales afin de consolider la démocratie et la paix à l'étranger, il y aura hausse de la demande de participation de la police civile aux efforts de maintien de la paix, ce qui sera une part importante de l'engagement du Canada à l'étranger.
- La prudence et le contrôle des finances demeurent des objectifs centraux du gouvernement.




 NOTES

La fonction de contrôleur, en particulier, et la gestion par résultats gagnent en importance dans un milieu où la rentabilité et la mesure de l'incidence sont en mire.

- Une société sûre et stable est le fondement d'une économie productive et prospère. La GRC et ses partenaires ont un rôle clé à jouer dans l'émergence de ce milieu, pour que le Canada puisse projeter l'image d'un pays dont le marché financier montre une forte intégrité afin de rassurer les investisseurs quant à la sécurité future de leur placement.
- La nouvelle entente-cadre sur l'union sociale réorientera l'évolution des politiques sociales au Canada et pourrait bien influencer sur les discussions entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires sur les questions de justice pénale.
- Bien que la sécurité des citoyens et la prévention du crime demeurent des priorités pour tous les ordres de gouvernement, on réclame davantage de peines plus sévères, surtout pour les jeunes contrevenants. Les initiatives gouvernementales amèneront la GRC et ses partenaires à appliquer des stratégies équilibrées qui augmenteront encore la participation de la collectivité dans son ensemble à la justice réparatrice, comme solution de rechange au traditionnel appareil de justice pénale.

Climat économique

- La croissance de l'économie légitime (surtout sur Internet) pourrait s'accompagner d'une

augmentation des délits économiques, en particulier par le crime organisé.

- L'activité des groupes de crime organisé prend de l'ampleur et est en voie d'établir une véritable économie parallèle dans le milieu des affaires de la classe moyenne.
- Bientôt, la génération du baby boom aura 300 milliards de dollars en placements, ce qui créera des occasions multiples pour l'activité criminelle.
- Les stratégies de financement reposant sur des partenariats horizontaux aux objectifs sociaux larges ont plus de chances de réussir.

Changements législatifs

- La décision *Stinchcombe*, qui appelle la divulgation de la preuve avant le procès, impose une tâche de plus en plus lourde et coûteuse, compte tenu de l'utilisation plus répandue de matériel d'enregistrement audio-visuel et du fort volume de documents et de transcriptions que présentent les causes importantes.
- La décision de la Cour suprême dans *R. c. Feeney* oblige les policiers à obtenir une autorisation judiciaire avant de pénétrer dans une résidence pour procéder à une arrestation, qu'ils aient ou non un mandat d'arrestation. En raison de ce changement de procédure, les policiers ont besoin de plus de documents et de temps avant de procéder à une arrestation.



 NOTES

- La décision de la Cour suprême dans l'affaire R. c. Shirose et Campbell a obligé la police à délaissier certaines techniques d'enquête proactives et à trouver d'autres moyens d'enquêter sur des infractions telles la contrebande; la loi ne permet acutellement le recours à ces techniques que dans les enquêtes en matière de drogue.
- Le projet de loi C-208 qui modifie la *Loi sur l'accès à l'information* par l'adjonction de peines à imposer à quiconque détruit, modifie, falsifie ou cache un document ajoutera aux exigences d'application de la loi et d'enquête.
- La *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*, sanctionnée en 1998, pourrait amener la GRC à enquêter dans des affaires de corruption.
- La loi qui confère les pouvoirs d'agents de la paix aux agents des douanes aux points d'entrée pourrait faire augmenter le nombre d'enquêtes de suivi pour la GRC.

Changements dans les valeurs sociales et les attentes sociétales

- Les Canadiens et les Canadiennes continuent d'exercer des pressions en vue d'examens indépendants et d'études efficaces des lois, politiques et pratiques du système de justice pénale.
- Les attentes du public concernant le rôle de la police sont axées sur les efforts de prévention et de réduction en particulier des crimes de violence, de la violence familiale, de la violence faite aux femmes, des cri-

mes motivés par la haine et de la criminalité juvénile.

- La population se préoccupe de plus en plus de la responsabilisation des institutions gouvernementales.

Changements démographiques

- Le vieillissement de la population fait augmenter le nombre de personnes vulnérables, dont la crainte de la criminalité peut faire augmenter la demande d'intervention policière.
- La proportion croissante des aînés, qui redoutent la criminalité plus que tout autre groupe d'âge, pourrait faire appel aux services de police plus souvent.
- L'accroissement de la diversité culturelle par le biais de l'immigration pourrait faire augmenter les possibilités de conflits entre les ethnies et contribuer à faciliter l'expansion du crime organisé transnational.
- Le taux de croissance supérieur à la moyenne de la population autochtone pourrait rendre urgent le règlement des problèmes de justice applicable aux Autochtones.

Tendances en matière de criminalité

- Les rapports indiquent une baisse du taux réel de criminalité, pourtant la population continue de croire que la criminalité est en hausse et nourrit des craintes particulières à l'égard des crimes de violence, de la criminalité juvénile, de la vio-



lence familiale et des crimes motivés par la haine.

- Si les indices traditionnels de la criminalité affichent une baisse, le crime organisé croît rapidement et continue de poser les menaces les plus grandes aux Canadiens et Canadiennes dans l'ensemble et le défi le plus formidable à tous les organismes d'application de la loi.
- Bon nombre de groupes du crime organisé sont internationaux, ce qui a une incidence sur le coût des enquêtes.
- La criminalité en col blanc est à la hausse, en particulier dans les domaines des fraudes par télémarketing et de la cyberfraude, de la contrefaçon de cartes de crédit, des stratagèmes d'investissement et des vols par des employés.
- La criminalité internationale organisée augmentera dans un monde sans frontières et la mondialisation de l'économie et les progrès technologiques faciliteront la tâche aux réseaux de criminels.
- On s'attend à ce que le crime organisé s'infilte dans la prospection diamantaire dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Le Canada demeure une destination et un pays de transit de choix pour la contrebande, y compris pour le passage d'immigrants illégaux.

Technologie

- La banque de données génétiques fournira à la police un outil précieux pour élucider les cri-

mes et obtenir des condamnations.

- Pour réussir, les opérations policières devront pouvoir compter sur les cadres législatifs appropriés, du matériel technique spécialisé, la recherche de nouvelles technologies, le recrutement, la formation, le perfectionnement et la conservation de ressources humaines hautement compétentes.
- Les réseaux criminels de plus en plus complexes, qui recourent au chiffrement et aux scanners pour commettre des crimes, appellent des ripostes technologiques innovatrices qui augmentent de beaucoup la complexité des enquêtes et les coûts connexes.
- Les infrastructures névralgiques canadiennes sont tantôt matérielles, tantôt virtuelles, mais toujours essentielles aux activités quotidiennes du gouvernement et de l'économie. Auparavant, ces infrastructures étaient, pour beaucoup, indépendantes, mais elles sont aujourd'hui reliées par des réseaux informatiques complexes qui en font des cibles plus vulnérables à l'activité criminelle grave.
- Développer et conserver une expertise en prévention, en détection, en enquête et en poursuite en matière de crime contre les infrastructures névralgiques canadiennes, qui risquerait de compromettre la sécurité publique ou de causer de graves dommages à l'économie canadienne, est une grande préoccupation pour les responsables de l'application de la loi et la GRC.

 NOTES



 NOTES

Facteurs internes

- La poursuite des efforts en vue de réaliser des économies et des gains d'efficacité sur le plan de la gestion et de diversifier les modes de prestation des services.
- L'augmentation de la participation à l'appui des enjeux horizontaux dans l'ensemble du gouvernement et du portefeuille du Solliciteur général.
- La poursuite des efforts en vue d'incorporer dans les modes de prestation des services de la GRC les mesures décrites dans l'initiative du gouvernement en vue d'améliorer la qualité du service, par l'intermédiaire de la police communautaire.
- La poursuite des efforts en vue d'élaborer des indicateurs de rendement solides dans le cadre des efforts du gouvernement en vue de démontrer l'optimisation des ressources et la responsabilisation.
- La poursuite des efforts en vue de régionaliser l'offre des services, d'harmoniser les secteurs d'activité, les priorités stratégiques et les priorités opérationnelles.
- L'identification de sources de financement futur en vue de l'intégration des systèmes de rapports des renseignements judiciaires.
- La recherche de mesures efficaces, innovatrices et nouvelles de lutte contre le crime organisé, à partir d'initiatives comme l'analyse de données génétiques, le registre des armes à feu et les unités mixtes des produits de la criminalité.
- L'amorce des préparatifs en vue du prochain examen du coût de base des contrats en 2002.
- La nomination d'un dirigeant principal de l'information chargé d'assurer l'harmonisation du Programme de l'informatique aux besoins technologiques de l'organisation.
- La nomination d'un nouveau sous-commissaire à la Lutte contre le crime organisé et aux Politiques organisationnelles chargé de défendre la priorité stratégique qu'est la lutte contre le crime organisé.
- La nomination d'une nouvelle sous-commissaire à l'Orientation stratégique chargée de renforcer notre capacité stratégique et nos partenariats avec le gouvernement, en vue d'apporter une meilleure contribution à l'élaboration des lois, des politiques et du budget.
- La nomination d'un nouveau sous-commissaire aux Services nationaux de police et à l'Infrastructure technique chargé de renforcer notre responsabilisation à l'égard du gouvernement et de nos partenaires de l'application de la loi.
- La nomination de quatre agents nationaux de la criminalité organisée chargés de coordonner, au niveau stratégique, les efforts de lutte contre le crime organisé dans chaque région.
- Le recrutement et la formation de cadets afin de satisfaire à la demande croissante de services.



Le contexte opérationnel de la GRC pose des défis complexes en matière de sécurité publique. La GRC continuera de s'assurer d'être une organisation policière de premier ordre dotée de la capacité pertinente (financière, technologique et au point de vue des compétences) afin de pouvoir relever ces défis de la façon suivante :

- maximiser la valeur découlant de l'intégration des services de police fédérale, contractuelle et nationale au niveau opérationnel;
- offrir une approche multi-juridictionnelle rendue possible par son infrastructure nationale; et

- établir de nouveaux partenariats avec les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, d'autres organismes d'application de la loi ainsi que les communautés, les groupes et organisations locaux.

Cette façon de procéder permettra à la GRC de servir ses communautés, de remplir son mandat fédéral et de mettre de l'avant les engagements du gouvernement fédéral en matière de sécurité publique et les priorités connexes relatives à l'application de la loi et à la politique sociale contribuant ainsi à l'unité nationale et à la cohésion sociale au Canada.

D. Plan des dépenses de la GRC

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
<input type="checkbox"/> Budgétaire du Budget des dépenses principal	1 963,4	2 325,8	2 006,2	1 981,8
<input type="checkbox"/> Non-budgétaire du Budget des dépenses principal	0,0	0,0	0,0	0,0
<input type="checkbox"/> Moins : Recettes disponibles	(775,3)	(893,9)	(792,0)	(792,0)
Total du Budget des dépenses principal	1 188,0	1 431,9	1 214,2	1 189,8
<input type="checkbox"/> Rajustement aux dépenses prévues Intégrité du programme	148,6	11,4 3,6	18,1 194,6	7,2 230,6
Dépenses prévues nettes	1 336,6	1 446,9	1 426,9	1 426,9
<input type="checkbox"/> Moins : Recette non disponibles	11,6	11,6	11,6	11,6
<input type="checkbox"/> Plus : Coût des services reçus sans frais	73,0	73,0	73,0	73,0
Coût net du programme	1 398,0	1 508,3	1 488,3	1 489,0
Équivalents temps plein	20 020	19 793	19 692	19 692

*Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Le nombre d'ETP correspond aux ETP utilisés.





Section III : Ressources, résultats escomptés et plans et priorités des secteurs d'activités



Services de police fédérale

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

SERVICES DE POLICE FÉDÉRALE	Dépenses prévues 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> ❑ Dépenses de programme (en millions de dollars) ❑ ETP régis par la GRC ❑ ETP régis par la LEFP 	558,0 4 513 514	597,8 4 562 557	590,6 4 483 535	588,3 4 483 535

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant. Le nombre d'ETP correspond aux ETP utilisés.

B. Objectif du secteur d'activité

L'objectif des Services de police fédérale est d'offrir au gouvernement fédéral des services techniques, de protection, d'enquête, d'application de la loi et de police, afin d'aider à protéger la santé et la sécurité du public, l'environnement, le commerce, la perception des recettes, la sécurité nationale, les missions étrangères et les représentants de l'État.

La police fédérale représente le mandat principal de la GRC au niveau national. Les services de police fédérale aident à assurer *la sécurité des foyers et des collectivités* dans nos rues et nos communautés et aux frontières du Canada. Nous sommes engagés à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes des services de police fédérale de qualité afin d'assurer la stabilité et la prospérité de l'économie et à protéger l'économie canadienne contre les organisations criminelles dans des domaines qui touchent rarement directement de nombreux Canadiens et

Canadiennes (p. ex. criminalité des entreprises, fraudes par télémarketing, manipulation du marché boursier, criminalité du cyberspace). Des services de police fédérale de qualité sont offerts par le biais des principes de police communautaire, qui englobent la solution de problèmes par voie d'analyse, le travail d'équipe et des partenariats avec les communautés que nous servons.

La priorité de la Police fédérale de protection des Canadiens et Canadiennes contre le crime organisé est un défi de taille, pour les raisons suivantes :

- ce genre de crime est en grande partie invisible,
- il est très difficile de déterminer la taille, la portée et l'effet du crime organisé sur les Canadiens et les Canadiennes, bien que les efforts en ce sens se poursuivent,

OBJECTIF DE LA GRC :

La sécurité des foyers et des collectivités.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes une protection contre le crime organisé


 NOTES

- il est difficile d'évaluer l'effet de nos efforts en vue de perturber ou de démanteler le crime organisé.

Les résultats à court terme englobent :

- Le respect par la population du *Code criminel* et des autres lois fédérales.
- Bien qu'il ne s'agisse pas d'un objectif policier ou d'application de la loi, l'un des dérivés appréciés est souvent une augmentation des avantages financiers pour le gouvernement (comme une hausse des recettes fiscales imputable aux initiatives de lutte contre la contrebande). Ces avantages sont souvent proportionnels aux sommes investies dans l'application de la loi.

Les effets à moyen terme englobent :

- Les frais non engagés dans des domaines connexes, comme une réduction des frais de soins de santé (p. ex. reliés à la toxicomanie).
- La baisse du coût des biens et services qui étaient sinon « taxés » par le crime organisé.

Parmi les résultats plus vastes figurent :

- un climat d'investissement plus sécuritaire et une économie plus forte,
- le plus grand respect des Canadiens et Canadiennes pour la loi et
- le sentiment accru de sécurité des Canadiens et des Canadiennes.

Une fois réunis, nos stratégies et les résultats escomptés sont harmonisés à la priorité du Solliciteur général du Canada en matière de sécurité publique et contribuent au nouveau plan d'action national sur le crime organisé.

Nous avons recours à plusieurs stratégies clés pour lutter contre le crime organisé. Un ensemble de stratégies met l'accent sur les activités illégales (biens et services illicites) et un autre ensemble se concentre sur les personnes (les criminels et leurs organisations).

Pour mettre en oeuvre ces stratégies, on utilise une vaste gamme d'outils d'application de la loi et d'outils connexes, en collaboration avec nos partenaires, afin d'atteindre l'objectif commun de lutte contre le crime organisé (voir le tableau ci-dessous), avec accent sur les principaux engagements en matière de résultats énoncés aux Canadiens et Canadiennes.

Au cours des quelques dernières années, nous avons changé l'orientation de notre stratégie globale. Auparavant, nous visions principalement les biens et services illégaux. Malheureusement, cette approche permet aux groupes du crime organisé de poursuivre les mêmes activités en se tournant vers d'autres marchandises. Cela fait également courir le risque que la police ignore d'autres activités illégales du crime organisé, a un effet à court terme sur les criminels de rue et fait en sorte que les sources de financement et les profits du crime organisé restent camouflés.



Figure 5 : Stratégies et outils pour lutter contre le crime organisé

STRATÉGIES POUR LUTTER CONTRE LE CRIME ORGANISÉ :	OUTILS POUR LUTTER CONTRE LE CRIME ORGANISÉ :
<p>Cibler les fournisseurs de marchandises et services illicites en mettant l'accent sur les échelons supérieurs des organisations criminelles par le biais du recueil de renseignements à long terme et des enquêtes multidisciplinaires axées sur des projets particuliers.</p> <p>Cibler l'approvisionnement en matière de marchandises et services illicites (p. ex. réduire l'approvisionnement de marchandises et services illicites), en ayant recours à l'interdiction, la fermeture de débouchés de criminalité, la perturbation d'activités criminelles et de lieux propices à la criminalité (p. ex. installations portuaires, frontières) et en s'attaquant à de nouvelles activités criminelles novatrices (p. ex. le télémarketing).</p> <p>Contribuer à une réduction de la demande de marchandises et services illicites par l'entremise de campagnes d'éducation et de sensibilisation (p. ex. sur les stupéfiants) et des activités de prévention.</p> <p>Cibler les motifs de criminalité (p. ex. atténuer la motivation des malfaiteurs) en supprimant les profits des activités criminelles (p. ex. IICPC).</p> <p>Former des partenariats stratégiques à l'échelle régionale, nationale et internationale avec d'autres organismes de police, d'autres organismes gouvernementaux et le secteur privé.</p>	<p>Renseignements opportuns, tactiques et stratégiques sur les activités criminelles, les criminels et les organisations criminelles, cueillis, assemblés et partagés avec la PJ, le SCRS et les organismes de police canadiens et étrangers.</p> <p>Surveillance physique et électronique menée en collaboration avec d'autres organismes de police et organismes gouvernementaux.</p> <p>Technologies de l'information mises au point avec des organismes de police partenaires ayant des liens avec nos services nationaux de police.</p> <p>Instruments législatifs (p. ex. le <i>Code criminel</i>, et autres lois fédérales) élaborés en collaboration avec Justice Canada, Solliciteur général Canada et d'autres ministères fédéraux.</p> <p>Mesures financières (p. ex. douanes, taxes) établies en collaboration avec le ministère des Finances et l'Agence canadienne des douanes et du revenu</p> <p>Éducation et information publique en collaboration avec DRHC, Industrie Canada, Santé Canada et le secteur privé.</p> <p>Formation et recrutement pour approfondir nos connaissances et étayer nos compétences.</p>

Par conséquent, tout en continuant de cibler les activités illégales, nous nous concentrons aussi maintenant sur les échelons supérieurs du crime organisé (appelé « ciblage vers le haut ») et sur les réseaux du crime organisé eux-mêmes, en vue de les démanteler et de perturber toutes leurs activités criminelles. Le ciblage des échelons su-

périeurs est toutefois un exercice de longue haleine, pluriannuel, plutôt qu'un projet portant sur un cas précis. Ce genre de ciblage nécessite des partenariats policiers et du secteur privé exceptionnels, l'engagement à long terme de ressources importantes de plusieurs juridictions et du personnel policier spécialement formé.



C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, plans et priorités des Services de police fédérale

Principal engagement en matière de résultats :

Protection contre le crime organisé



I. I Résultat escompté : Une réduction de l'incitatif économique pour le crime organisé

La plupart des crimes sont motivés par l'appât du gain et à moins que leurs biens ne leur soient enlevés légalement, les criminels continueront de se livrer à leurs activités, en particulier sous forme de crime organisé. Le recyclage d'argent serait de l'ordre de 5 à 17 milliards de dollars par année.

Stratégies :

- Ôter les produits illicites de la criminalité en identifiant, saisissant et bloquant les biens des criminels de sorte qu'ils puissent être confisqués par les tribunaux au profit du gouvernement fédéral.
- Faire enquête sur les contrevenants et aider à les poursuivre au moyen d'équipes multidisciplinaires constituées dans l'ensemble du Canada, avec nos partenaires clés (9 groupes des produits de la criminalité (GPC) et 13 unités mixtes des produits de la criminalité (UMPC)).

Plans et priorités :

- Collaboration avec nos partenaires en vue de mettre en oeuvre le nouveau régime proposé de rapports obligatoires sur les transactions suspectes, y compris les enquêtes sur les renvois en provenance du nouvel organisme qui recueillera, réunira et renverra les transactions suspectes à la police; et de mettre en oeuvre le nouveau régime de rapports obligatoires à la frontière.

- Élargissement des mesures pour réduire les coûts liés à l'obligation juridique de communiquer toute la preuve aux avocats de la défense.
- Conception et mise en oeuvre d'initiatives de formation pour le personnel des Produits de la criminalité et le personnel et les partenaires des unités mixtes des produits de la criminalité.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans la valeur des biens saisis.

Partenaires :

SGC, ADRC, ministère des Finances, Justice Canada, industrie privée (p. ex. Association des banquiers canadiens, centrale de caisse de crédit), autres services de police.



1.2 Résultat escompté : Une contribution à la réduction de la contrebande et de la distribution des marchandises de contrebande

Nos longues frontières, largement incontrôlées et au volume élevé de circulation de biens et de personnes, offrent des possibilités de contrebande de marchandises et de biens prohibés. La structure fiscale attire la fabrication illégale d'alcool et de produits du tabac afin d'éviter de payer les taxes. Les pertes annuelles du gouvernement s'élèveraient à 2,5 milliards de dollars.

Stratégies :

- La réduction de la disponibilité des biens illicites en limitant leur introduction au Canada (c.-à-d. saisies matérielles) et en inculquant les contrebandiers.
- L'identification des droits et taxes dus sur les marchandises passées en contrebande (soit confiscation compensatoire) et leur renvoi à RCD, ce qui a le même effet que si les marchandises avaient été saisies au départ.
- La poursuite pour infractions majeures des contrebandiers en vertu des dispositions législatives concernant les produits de la criminalité .

Plans et priorités :

- Formation avec des partenaires nationaux et internationaux en vue d'élaborer des techniques d'enquête nouvelles et de renforcer la collaboration entre les organismes d'application de la loi.

- Mise en oeuvre des recommandations découlant de l'évaluation du programme de l'ILAC.
- Élaboration d'un programme de sensibilisation; entre autres initiatives, on prévoit rédiger un énoncé d'incidence globale à utiliser dans les procédures judiciaires et informer l'ensemble de la population canadienne du rôle pernicieux que joue le crime organisé dans la contrebande.
- Augmentation de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de renseignements touchant les marchandises et la participation de secteurs industriels et du crime organisé dans les activités de contrebande.

Indicateurs de rendement :

- Tendances dans la valeur des biens illégaux saisis conformément à l'Initiative de lutte anticontraire (par ex. argent, biens, véhicule, drogues, marchandises de contrebande de tous ordres).
- Tendances dans la valeur des recettes fiscales fédérales et provinciales.

Partenaires :

SGC, ADRC, Justice Canada, autres services de police canadiens, ministères fédéral et provinciaux des finances, organismes d'application de la loi américains.

Principal engagement en matière de résultats :

Protection contre le crime organisé





Principal engagement en matière de résultats :

Protection contre le crime organisé



1.3 Résultat escompté : Une contribution à la réduction de la contrebande de migrants

Plus de 15 000 personnes entrent illégalement au Canada chaque année, sans documents de voyage, dont certaines ont été transportées illégalement ou aidées sous d'autres formes par des contrebandiers professionnels, qui exigent jusqu'à 70 000 \$ par migrant et dont les profits illicites totalisent près de 1,05 milliard de dollars. De nombreux migrants sont ensuite forcés de se livrer au trafic de la drogue, au recyclage de l'argent et à la prostitution.

La technologie de plus en plus perfectionnée a entraîné la prolifération de documents de voyage et de pièces d'identité frauduleux de qualité supérieure, lesquels sont utilisés pour introduire les migrants au Canada.

Stratégies :

Enquêtes sur les facilitateurs d'immigration sans scrupules.

- Collecte et partage de renseignements sur les opérations de contrebande, dont les zones de rassemblement et les routes de contrebande soupçonnées.
- Prévention des introductions illégales et indésirables au Canada par l'éducation du public, la prévention et la répression.
- Établissement de partenariats internationaux.

Plans et priorités :

- Élargissement de notre programme de prévention et d'éducation à l'étranger, refusant ainsi l'accès en sol canadien aux groupes criminels organisés.

- Amélioration des méthodes de formation et poursuite de l'amélioration de la détection des documents frauduleux produits par des faussaires de plus en plus perfectionnés.

Indicateurs de rendement :

- Tendances dans les introductions de migrants illégaux.
- Tendances dans le nombre d'organisations de contrebande de migrants.
- Tendances dans l'approvisionnement et les fournisseurs de documents de voyage contrefaits.
- Tendances dans les faux-monnayeurs et les faussaires de titres négociables.

Partenaires :

SGC, CIC, MAECI, Justice Canada, MDN, ADRC, USINS, des services de police canadiens et étrangers, les autorités étrangères en matière d'immigration et les lignes aériennes internationales.



1.4 Résultat escompté : Une contribution à la baisse de l'offre et de la demande de drogues illicites

Les méfaits liés à la consommation de drogues illicites, que subissent des individus mais aussi la société canadienne dans son ensemble, peuvent être sociaux, économiques, psychologiques et physiques. On évalue que les profits de la vente de drogue au niveau de la rue pourraient atteindre les 18 milliards de dollars par année.

Stratégies :

- Réduire l'approvisionnement de drogues illicites en empêchant l'introduction au Canada de gros envois de drogues.
- Empêcher la distribution de drogues illicites dans l'ensemble du pays.
- Réduire la demande de drogues illicites par des initiatives de prévention et d'éducation du public.
- Susciter la coopération internationale en offrant de la formation, des ateliers, des séjours d'étude et de l'aide sous d'autres formes aux pays producteurs de drogues et aux pays de transit.

Plans et priorités :

- La mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie de réduction de la demande, dans le cadre d'un processus judiciaire, de santé et social exhaustif et en collaboration, qui sera axé sur la prestation par les policiers de première ligne de programmes et de services éprouvés en matière d'abus d'intoxicants aux jeunes, aux communautés et en milieu de travail, qui sont conçus pour réduire la demande, l'offre et les méfaits et promouvoir un style de vie sans drogue.

- Nous prévoyons aussi mettre l'accent sur les coûts sociaux et économiques de la toxicomanie. La GRC s'efforce donc de convaincre les médias de se concentrer moins sur la valeur monétaire des drogues saisies et davantage sur les coûts économiques et sociaux pour le public de la consommation de drogue. Cette stratégie vise à démontrer les coûts directs et indirects de la toxicomanie comme les frais d'hospitalisation, de désintoxication, les accidents de la circulation, la consommation accrue de certaines drogues, etc.
- Le recentrage des activités du Programme de sensibilisation aux drogues pour cibler surtout les jeunes et l'élaboration d'indicateurs de performance.
- La réorganisation des petits groupes de lutte antidrogue (comptant moins de huit ETP) dans chaque division, afin de les incorporer dans des groupes plus gros et plus efficaces.
- L'amélioration des programmes actuels de formation de sources, de conduite d'opérations d'infiltration et de protection de témoins et la prestation de formation connexe.

- L'élaboration d'indicateurs de performance et de modèles améliorés de répartition des ressources pour toutes les initiatives liées aux drogues, en recourant à la technologie de l'information.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans la valeur totale dans la rue des drogues saisies.
- Les tendances dans la valeur totale dans la rue des catégories de drogues.

Principal engagement en matière de résultats :

Protection contre le crime organisé



- Les tendances dans la participation aux programmes de sensibilisation et d'éducation en matière de drogue.

Partenaires :

SGC, Santé Canada, ADRC, Justice Canada, SCC, MAECI, MDN, tous les services canadiens d'application de la loi, ainsi que les organismes municipaux, territoriaux et provinciaux chargés de la santé, de l'éducation et des services correctionnels.



Principal engagement en matière de résultats :

Protection contre le crime organisé



1.5 Résultat escompté : Une contribution à la réduction des délits économiques

Étant donné que les criminels et les organisations criminelles d'envergure internationale disposent de technologies plus perfectionnées, il est de plus en plus difficile et complexe de faire enquête sur la plupart des crimes motivés par l'appât du gain, estimés de manière conservatrice à 3 milliards de dollars par année.

Stratégies :

- La prévention du crime par l'éducation et la sensibilisation du public.
- La détection, l'enquête et la poursuite des criminels organisés.
- L'utilisation de tactiques qui perturbent les délits économiques.
- L'amélioration de notre prestation de services aux ministères fédéraux avec lesquels nous sommes liés soit en vertu d'accords, soit de par notre mandat.
- Le développement de partenariats nationaux et internationaux.

Plans et priorités :

- La poursuite des nouvelles infractions pour fraude par télémarketing et infractions similaires, ainsi que le recours aux nouveaux pouvoirs d'interception des communications.
- La poursuite des nouvelles infractions de criminalité organisée, y compris l'infraction d'imprimer une chose ayant l'apparence d'un billet de banque, en recourant aux dispositions concernant la saisie et la confiscation de produits de la criminalité.
- L'élaboration de stratégies nationales coordonnées comprenant la formation de forces opérationnelles mixtes pour lutter contre le télémarketing

frauduleux, avec la participation d'autres organismes d'application de la loi, de ministères fédéraux, d'organismes de réglementation et du secteur privé.

- L'élargissement de nos actuelles sources d'information.
- La mise en place et la tenue à jour d'un dépôt central et d'une fonction d'analyse des plaintes du public au sujet du télémarketing frauduleux, en collaboration avec des partenaires d'autres organismes d'application de la loi, de ministères et du secteur privé.
- La signature d'accords formels avec des ministères fédéraux et divers organismes provinciaux de réglementation pour accroître notre rôle dans la répression de la fraude sur les titres à l'échelle nationale et internationale, surtout en présence de bourses virtuelles et de stratagèmes de manipulation frauduleuse dont l'origine dans le cyberspace est inconnue.
- La participation au groupe de travail du G8 sur le crime organisé international et les cartes de paiement qui vise la coopération internationale et l'harmonisation des lois pénales en ce qu'elles touchent aux cartes de paiement contrefaites.
- L'établissement de partenariats avec des sociétés conceptrices de technologies, l'accroissement des efforts de coopération avec les organismes d'application de la loi, de la sécurité et du renseignement, d'autres organismes gouvernementaux canadiens et étrangers, et d'autres groupes canadiens et du secteur privé.



Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans les enquêtes fructueuses et les arrestations relatives à la criminalité en col blanc, notamment criminalité des entreprises, corruption, fraude par télémarketing et en valeurs mobilières, manipulation du marché boursier, délits informatiques et fraudes dans les télécommunications.

Partenaires :

SGC, Banque du Canada, Industrie Canada, Surintendant des institutions financières, surintendant des faillites, DRHC, Service des douanes des É.-U., Association des procureurs généraux des É.-U., FBI, Federal Trade Commission, service postal des É.-U., ministère de la Justice des É.-U., Association canadienne des fournisseurs Internet, associations de télécommunications, Assoc. des banquiers canadiens, Direct Marketing Association, offices provinciaux de la protection du consommateur, associations de services, MAECI, le Forum sur la prévention du télémarketing trompeur et la Securities and Exchange Commission. Les principales initiatives en matière de partenariat englobent le Forum sur la criminalité transfrontalière, les initiatives du SGC concernant le crime organisé et le groupe de stratégie nationale sur la fraude par télémarketing.

1.6 Résultat escompté :
L'application efficace
d'autres lois fédérales

Les possibilités augmentent de délits dans les domaines de la sécurité publique, de la protection du consommateur, de perte financière pour le gouvernement du Canada et de protection de l'environnement (avec frais annuels en soins de santé évalués à 3 milliards de dollars). Dans la poursuite des infractions dans ce domaine, il y a double emploi et chevauchements de nombreuses responsabilités en matière d'application des lois fédérales.

Stratégies :

- La collecte de renseignements sur la participation du crime organisé au transport des déchets dangereux et des espèces en voie de disparition.
- L'application accrue des infractions en matière de droit d'auteur, de marques de commerce et de radiocommunications.
- L'examen de secteurs sélectionnés de l'application de la loi qui pourraient profiter d'une meilleure coordination et d'un regroupement.
- L'amélioration de la coopération et de la coordination du rôle d'application de la loi de la GRC avec celui d'autres ministères et organismes.

Plans et priorités :

- Étude de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* concernant la rentabilité de la saisie des pas-

**Principal engagement
en matière de résultats :**

Protection contre
le crime organisé



seports des personnes dont le versement de la pension alimentaire est en retard.

- Un projet en partenariat avec CIC en vue d'améliorer le triage des particuliers ayant des liens avec le crime organisé, ayant participé à des crimes de guerre ou soupçonnés d'avoir commis des actes de terrorisme.
- L'élargissement et l'amélioration de la formation offerte par l'intermédiaire du programme Jetway et du programme de dépistage des véhicules contre-



***Principal engagement
en matière de résultats :***

Protection contre
le crime organisé



1.6 Résultat escompté : L'application efficace d'autres lois fédérales (suite)

bandiers et l'encouragement de tous les secteurs du programme de la GRC et des organismes d'application de la loi externes à considérer la valeur du programme.

- L'établissement de rapports nouveaux et plus forts avec les intéressés du secteur privé.
- L'établissement de nouveaux partenariats avec les partenaires internationaux de la GRC dans des secteurs comme la criminalité de l'environnement.
- L'ouverture de nouveaux postes aux aéroports de Vancouver, Toronto et Montréal pour aider dans la lutte contre le crime organisé.

Indicateurs de rendement :

- La baisse des activités illégales relatives aux lois fédérales, en particulier les lois sur l'environnement et le droit d'auteur (déchets dangereux et espèces en voie d'extinction).
- La réduction des chevauchements et du double emploi dans l'application des lois fédérales.

Partenaires :

SGC, Justice Canada, Environnement Canada, ADRC, organismes canadiens et étrangers d'application de la loi.



1.7 Résultat escompté : L'amélioration de la qualité des renseignements criminels

Des renseignements exacts et en temps opportun sur les criminels, les groupes criminels et les actes criminels sont essentiels pour permettre aux organismes canadiens d'application de la loi de lutter collectivement contre les menaces graves que représente particulièrement le crime organisé pour la société canadienne.

Stratégies :

Les stratégies du Programme de renseignements criminels de la GRC englobent les suivantes :

- Permettre de lutter à la source contre le crime et le terrorisme de portée transnationale.
- Identifier les tendances dans la criminalité transnationale et suivre les structures, les réseaux, les modes opératoires et les points faibles des organisations criminelles et des groupes terroristes.
- Adopter une méthode novatrice pour la mise en ordre de priorité des groupes cibles du crime organisé aux fins de la répression pour l'ensemble de la GRC.

Plans et priorités :

- Ateliers de gestion des renseignements pour les chefs de détachement et les responsables de programme dans l'ensemble du Canada, afin de s'assurer que les renseignements répondent aux besoins de toute l'organisation et débordent les territoires de compétence et les structures hiérarchiques.

- Amélioration de la portée et de la qualité des renseignements inscrits dans le système de renseignements partagés par nos partenaires.
- Renforcement des partenariats locaux et internationaux et établissements de nouveaux partenariats, notamment avec le secteur privé.
- Suivi des priorités nationales d'application de la loi fixées en 1999 et soutien en renseignements aux opérations qui s'y emploient.
- Suivi des plans nationaux de collecte de renseignements prioritaires élaborés en 1999.
- Promotion de la Banque nationale de données criminelles (BNDC) et du Système de renseignements protégés sur la criminalité (SRPC) comme seuls dépôts de tous les renseignements criminels de la GRC et contrôle de leur utilisation rigoureuse dans l'ensemble de la GRC.
- Surveillance des tendances nouvelles dans l'activité criminelle et dans les menaces à la sécurité nationale.

Indicateurs de rendements :

- Satisfaction des principaux partenaires et clients.

Partenaires :

SGC, BCP, SCRC, CIC, ACCP, SCRS, MAECI, les provinces et territoires, Interpol, Europol, Groupe d'ex-

Principal engagement en matière de résultats :

Protection contre le crime organisé



perts à haut niveau sur la criminalité transnationale du P8, Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) qui relève de l'Organisation des États américains, Ass. internationale des chefs de police, International Ass. of Intelligence Analysts et homologues aux É.-U., en Angleterre et en Australie.



Principal engagement en matière de résultats :

Protection contre le crime organisé



1.8 Résultat escompté : L'accroissement de l'efficacité des services de protection et de sécurité des dignitaires canadiens et étrangers

Les dignitaires canadiens et étrangers risquent d'être la cible de violence pour des motifs personnels, criminels ou politiques ou d'être visés par le crime organisé. Les dignitaires englobent le Premier ministre, le Gouverneur général, certains autres dignitaires canadiens, les diplomates étrangers qui séjournent au Canada, les personnes jouissant d'une protection internationale en visite et autres personnes désignées par le Solliciteur général du Canada

Stratégie :

- Offrir aux dignitaires canadiens et étrangers des services de protection et de sécurité.

Plans et priorités :

- Le Canada accueille divers rassemblements internationaux et la GRC est responsable de la sécurité de tous les lieux et de tous les participants. Quelques grands événements annoncés :

En 2000

- Assemblée générale de l'Organisation des États américains à Windsor (Ontario).
- Seizième Congrès mondial du pétrole à Calgary (Alberta).
- Conférence des ministres de l'éducation du Commonwealth à Halifax (Nouvelle-Écosse).

En 2001

- Troisième Sommet des Amériques à Québec (Québec)
- Jeux de la Francophonie à Ottawa (Ontario).
- Règlement du problème de la hausse rapide des frais de la protection assurée au cours des voyages à l'étranger des dignitaires et de l'augmentation du nombre de sommets internationaux qui se déroulent au Canada.
- L'harmonisation des ressources et la surveillance étroite des coûts en vue de réaliser d'autres économies en vue de les réaffecter aux priorités.

Indicateurs de rendement :

- Excellents états de service quant aux visites et événements sans incident.
- Satisfaction des clients.

Partenaires :

Bureau du Conseil privé, MAECI, Patrimoine Canada, autres ministères fédéraux, SCRS, Commission de la capitale nationale et services de police locaux.



1.9 Résultat escompté : L'efficacité des liaisons internationales et de l'activité outremer

Compte tenu de la mondialisation de l'économie du Canada et de la libre circulation des personnes, des biens et des services à travers nos frontières, la criminalité est de portée de plus en plus transnationale.

Stratégies :

- Maintenir un programme d'agents de liaison (AL) affectés dans diverses villes stratégiques à l'échelle internationale, afin d'offrir aux communautés policières canadiennes et étrangères de l'aide et des renseignements et d'assurer la coordination du soutien nécessaire, en particulier dans le cas des enquêtes en matière de trafic de drogues, de crime organisé et d'immigration.
- Gérer l'adhésion du Canada à Interpol et administrer le bureau central national d'Interpol à Ottawa, en sa qualité de premier point de contact pour les demandes de renseignements provenant des services de police étrangers engagés dans la lutte contre le crime organisé.

Le programme des agents de liaison :

- est le point de mire des stratégies internationales du Canada de lutte contre le crime organisé et antidrogue et aide à empêcher que de nombreux incidents se produisent (p. ex. introduction illégale au Canada);
- contribue à des opérations de lutte contre le crime organisé plus efficaces et qui ont eu une

incidence sur le Canada, en s'attaquant à la hausse des activités criminelles transnationales et en donnant suite aux enquêtes connexes sur les produits de la criminalité.

Le programme d'Interpol :

- aide à intercepter des personnes recherchées;
- aide à lutter contre les réseaux internationaux de vol d'automobiles agissant depuis le Canada;
- contribue à long terme à accroître la sécurité des Canadiens et Canadiennes, tant au Canada qu'à l'étranger, ainsi qu'à la lutte contre les organisations criminelles internationales.

Plans et priorités :

- Accroître le personnel de notre programme de Stratégie canadienne antidrogue afin de répondre à l'augmentation rapide des demandes d'aide des AL.
- Organiser des ateliers à Lyon pour les agents de liaison affectés en Europe et en Extrême-Orient pour les agents de liaison affectés en Asie.

Indicateurs de rendement :

- Collaboration internationale accrue avec les Services de police et États étrangers.
- Satisfaction à l'égard de l'aide apportée par les AL.

Principal engagement en matière de résultats :

Protection contre le crime organisé



- Participation accrues des services de police canadien au programme d'Interpol.

Partenaires :

MAECI, Justice Canada, autres ministères fédéraux, organismes d'application de la loi canadiens et étrangers, bureaux d'Interpol partout dans le monde.



Services de police contractuelle

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

SERVICES DE POLICE CONTRACTUELLE	Dépenses prévues 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
□ Dépenses de programme (en millions de dollars)	363,1	343,4	349,1	348,4
□ ETP régis par la GRC	10 060	10 248	10 248	10 248
□ ETP régis par la LEFP	1 097	1 227	1 227	1 227

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant. Le nombre d'ETP correspond aux ETP utilisés.

B. Objectif du secteur d'activité :

L'objectif des Services de police contractuelle est d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités en offrant des services de police à diverses collectivités dans huit provinces (exception faite du Québec et de l'Ontario) et dans trois territoires, par le truchement d'ententes de partage des coûts entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales et autochtones.

Le gouvernement fédéral a signé des ententes avec les huit provinces et les trois territoires en matière de services de police. Ces ententes d'une durée de 20 ans prendront fin en 2012⁴.

Notre stratégie à moyen terme est d'élaborer un cadre de négociations en vue de l'an 2012. Nous planifions aussi en vue du prochain examen quinquennal du coût de base des ententes.

Pour aider à atteindre notre priorité stratégique d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités, nous offrons des services de qualité par le biais de la police communautaire. Cela signifie résoudre et prévenir les problèmes de criminalité locaux en partenariat avec les communautés que nous servons, par des moyens réactifs et proactifs.

Par conséquent, tout ce que nous faisons maintenant met l'accent sur la consultation de nos clients et des intervenants, l'établissement de partenariats avec les communautés et les services locaux, l'habilitation au niveau de la prestation des services et la mobilisation des ressources communautaires et autres pour compléter nos propres ressources.

Grâce à l'écoute de nos clients et de nos partenaires, les services de police que nous leur offrons conformément à des contrats conclus avec les provinces et municipalités sont

davantage axés sur les besoins et les priorités de chaque communauté. En tirant des renseignements des projets pilotes et des pratiques exemplaires, nous améliorons continuellement la qualité des services que nous offrons.

Nous améliorons aussi nos services en appliquant notre méthode de résolution des problèmes aux victimes, contrevenants et au grand public. Nous y parvenons en adoptant un ensemble de stratégies complémentaires à chaque problème et à chaque communauté (voir encadré ci-dessous).

Nos stratégies englobent les suivantes :

- La réduction du crime et la dissuasion d'en commettre par l'application de la loi
- La prévention du crime et des récidives par la résolution des problèmes communs sous-jacents



- L'offre de mesures de justice réparatrice
- La déjudiciarisation des jeunes contrevenants
- L'atténuation des conséquences du crime sur les victimes
- Le ciblage des délinquants présentant un risque élevé de récidive
- L'établissement de partenariats
- L'éducation et la sensibilisation du public

Avantages des Services de police contractuelle pour le gouvernement fédéral :

Le gouvernement fédéral tire certains avantages de l'offre par la GRC de services de police à contrat aux provinces, municipalités et territoires. Tout d'abord, la GRC offre une infrastructure nationale pour promouvoir les priorités policières du gouvernement fédéral dans les diverses juridictions et pour exécuter les programmes fédéraux. En outre, elle est un symbole d'unité nationale et de cohésion sociale, compte tenu de sa présence dans tout le pays. La GRC assure une présence fédérale et l'exécution des programmes dans les régions éloignées et dans les grandes villes, tout en maintenant son adaptation culturelle, ce qui la rend bien adaptée au travail dans des communautés hétérogènes. Dans l'ensemble, la GRC a une influence positive sur le maintien d'une norme nationale de services de police à la population canadienne.

La lutte contre le crime organisé est une grande priorité du programme La sécurité des foyers et des collectivités énoncé dans le Livre rouge et le programme Crime et Justice de 1993, et elle est un lien avec l'une des sept priorités du gouvernement exposées dans le Discours du Trône de 1999, Bâtir des collectivités plus fortes - Édifier des collectivités plus sûres.

Puisque les groupes de crime organisé pénètrent et attaquent des institutions nationales, fédérales, provinciales et municipales sans discernement, la grande priorité du gouvernement fédéral est servie par la présence de la GRC dans nombre de collectivités d'un bout à l'autre du pays.

La participation de policiers canadiens dans les initiatives internationales de consolidation de la paix pour la sécurité de la personne, du gouvernement fédéral, s'insère dans la priorité qu'est le crime organisé pour la GRC et dans d'autres priorités stratégiques qui visent à édifier des collectivités plus sûres et à investir dans la connaissance et la créativité. La participation de la GRC contribue aux efforts visant à limiter l'espace où les groupes de crime organisé transnational prospèrent et est en harmonie non seulement avec les priorités de sécurité publique du Solliciteur général, mais aussi avec les objectifs généraux de prestation de services de police de première ligne. La participation de la GRC apporte paix et stabilité aux collectivités déchirées par la guerre et fait jaillir des institutions démocratiques, tout en permettant aux policiers de mieux connaître et de mieux apprécier les cultures étrangères dorénavant représentées au Canada.

Les policiers canadiens en mission de consolidation de la paix réussissent, par le coaching et le mentorat des policiers des pays où sévissent des conflits, non seulement à aider les services de police étrangers à enquêter et à gérer leurs propres enquêtes criminelles, mais aussi à établir des liens plus étroits avec des partenaires internationaux, de sorte qu'on pourra présenter un front uni contre le crime organisé en partageant renseignements et formation. En parvenant à déstabiliser les groupes de crime organisé qui cherchent à s'établir dans des pays divisés, nous devrions observer le fléchissement de l'incidence de cet élément criminel au Canada.

OBJECTIF DE LA GRC :

La sécurité des foyers et des collectivités.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE :

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :

une protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile;

des alternatives au système traditionnel de justice pénale pour les Autochtones;

des services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités.



C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, plans et priorités des Services de police contractuelle

Principal engagement en matière de résultats :

- i) Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes une protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile



2.1 Résultat escompté : Une contribution à la baisse des crimes de violence

Peut-être en raison de la couverture par les médias d'incidents rares mais dramatiques, les Canadiens et les Canadiennes ont de plus en plus peur d'être victimes de crimes de violence, en dépit des baisses récentes des taux officiels.

Stratégies :

- Offre d'une gamme d'interventions pertinentes, de la répression à la justice réparatrice, en réponse à une politique de tolérance zéro à l'égard des crimes de violence.
 - Offre de programmes de prévention et d'éducation du public.
 - Offre de services liés à la violence familiale, y compris en matière d'agressions sexuelles contre les enfants.
 - Accent sur la violence dans les écoles.
 - Partage de renseignements sur les contrevenants (p. ex. SALCV).
 - Amélioration, par notre rôle de leader, d'une stratégie nationale d'application de la loi centrée sur les besoins des enfants exploités et victimisés au Canada pour coordonner l'intervention à l'échelle nationale.
- Nous encouragerons l'application des lignes directrices à l'intention des organismes d'application de la loi relatives aux enfants exploités et victimisés, rédigées récemment de concert avec le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) et les ministères fédéraux de la Justice et du Solliciteur général du Canada, au soutien de la priorité du gouvernement fédéral qu'est la protection des jeunes et des enfants.
 - Nous tiendrons des ateliers et des séminaires à l'intention des agents de la paix de première ligne afin qu'ils puissent mener des enquêtes rapides et poussées sur les cas d'enfants exploités et victimisés au Canada.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans les données statistiques sur la criminalité signalée par la police.
- Les tendances dans les sondages auprès des victimes de crime.
- Les partenariats avec les organismes engagés dans la réduction des crimes de violence.

Plans et priorités :

- Les efforts de la GRC continueront d'être axés sur les craintes des Canadiens et des Canadiennes à l'égard de la violence dans nos foyers, nos rues et nos communautés, ainsi que dans nos écoles.

Partenaires :

Santé Canada, SCC, organismes provinciaux, communautés, organisations de prévention, organisations de services aux victimes, autres services de police.



2.2 Résultat escompté : Une contribution à la baisse de la criminalité juvénile

En dépit de la baisse des taux de criminalité, les médias et certains guides d'opinion ont exprimé beaucoup de crainte sur la criminalité juvénile et la nécessité d'être plus fermes à l'endroit des jeunes contrevenants.

Stratégies :

Nous employons diverses alternatives aux mesures et stratégies traditionnelles de justice pénale pour résoudre le problème avec nos partenaires :

- La déjudiciarisation (non inculpation) du système de justice officiel des jeunes contrevenants primaires
- La prévention pour empêcher les jeunes de perpétrer des délits
- La justice réparatrice pour les victimes et les contrevenants
- L'intervention précoce dans la vie des jeunes à risques
- L'offre de programmes éducatifs
- La consultation auprès des jeunes

Plans et priorités :

- L'enrichissement du plan stratégique quinquennal, par l'adoption d'une nouvelle façon de traiter les questions relatives aux jeunes en suivant un modèle de prévention du crime par le développement social.
- L'élaboration de ressources et de programmes éducatifs afin d'accroître les mesures de sécurité dans les communautés, avec accent sur les écoles, y compris de la documentation

sur les agents de liaison avec les écoles, un programme d'études sur la prévention du crime et un investissement plus à fond dans le « B.C. Youth-Police Network »⁵.

- La mise en oeuvre d'initiatives en matière de justice réparatrice, comme les forums de justice communautaire, pour réduire le récidivisme, en particulier lorsqu'elles ciblent les 55 % des jeunes contrevenants responsables des voies de fait sans gravité.
- L'examen de solutions de rechange tels des programmes de déjudiciarisation pour les jeunes, afin de réduire l'impact de l'appareil judiciaire sur les jeunes à risques.
- La poursuite de programmes communautaires de prévention du crime, tels les programmes de liaison et de sensibilisation aux drogues.
- L'examen des motifs de la diminution des taux de criminalité officiels pour voir si cette baisse est attribuable à la non-culpation des jeunes par la police (p. ex. en raison du recours à la déjudiciarisation ou par manque de preuves).

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans les données statistiques policières sur les taux de criminalité concernant la répression des infractions au *Code criminel*.
- Les tendances dans les sondages de la police et des communautés auprès des victimes.

Principal engagement en matière de résultats :

- i) Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes une protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile



Partenaires :

Communautés, organisations de jeunes, Scouts Canada, organisations de prévention, autres services de police, écoles, groupes de victimes, Forum de la jeunesse du Commissaire.



Principal engagement en matière de résultats :

- i) Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes une protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile



2.3 Résultat escompté : Une contribution au sentiment accru de sécurité de la population

La crainte entrave le style de vie des Canadiens et des Canadiennes, en particulier ceux et celles qui se sentent le plus vulnérable, dont les personnes âgées, les jeunes citadines et les personnes handicapées.

Stratégies :

- Informer les Canadiens et les Canadiennes sur le risque statistique réel d'être victimisés pour qu'ils puissent mieux évaluer leur sécurité dans diverses circonstances.
- Offrir des programmes d'éducation publique, de la sensibilisation et des conseils sur la prévention et l'auto-protection.
- Offrir de meilleures interventions par la police, en particulier concernant la re-victimisation (autrement dit, si la police traite les victimes de façon plus attentive, cela réduit leur crainte de victimisation ultérieure).

Plans et priorités :

- Élaborer des moyens innovateurs d'appuyer les enquêtes locales sur la victimisation et la crainte d'être victime de crime, afin d'offrir des mesures permanentes du rendement.
- Soutien de l'enquête nationale de 1999 auprès des victimes, dans le cadre de l'*Enquête sociale générale* de Statistique Canada, afin de déterminer si des changements se sont produits depuis les enquêtes récentes effectuées en 1988 et en 1993.

Indicateurs de rendement :

- La crainte d'être victimisée personnellement est passablement différente de la crainte du crime en tant que problème social. L'indicateur du rendement dans le premier cas se situe dans les tendances dans les résultats des sondages auprès des Canadiens sur leurs craintes en matière de sécurité, en particulier la crainte de déambuler dans leur quartier la nuit.

Partenaires :

DRHC, Justice Canada, organisations de prévention du crime provinciales, territoriales et municipales, organisations communautaires de prévention du crime et de protection.



2.4 Résultat escompté : Des méthodes policières adaptées aux besoins des communautés autochtones et qui font état de leur culture

On reconnaît que les méthodes policières traditionnelles et le système traditionnel de justice pénale ne répondent pas aux besoins des peuples autochtones. Ils devraient être mieux adaptés culturellement, se fonder sur des partenariats solides avec les communautés autochtones et traiter les conditions sociales sous-jacentes.

Stratégies :

- Adoption de méthodes de justice réparatrice
- Mise en oeuvre de forums de justice communautaire (FJC)
- Encouragement à la sensibilisation culturelle et à la spiritualité
- Recours aux cercles de guérison et de détermination de la peine
- Recrutement d'un plus grand nombre d'Autochtones à la GRC
- Établissement et renforcement des partenariats avec les dirigeants et les communautés autochtones
- Soutien aux services de police dans les réserves.

Plans et priorités :

- Offrir des preuves systématiques supplémentaires de l'effet positif des activités de justice réparatrice.

- Travailler avec les peuples autochtones, les collectivités et d'autres ministères pour lancer des initiatives stratégiques permanentes pour traiter les problèmes sociaux et juridiques qui touchent les collectivités autochtones.
- En partenariat avec l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada (AIIAC), concevoir une intervention globale, faisant appel à la collaboration et à la culture, pour traiter la violence familiale à partir du principe que la santé est un état d'équilibre entre l'individu, la communauté, le milieu et la spiritualité.

Indicateurs de rendement :

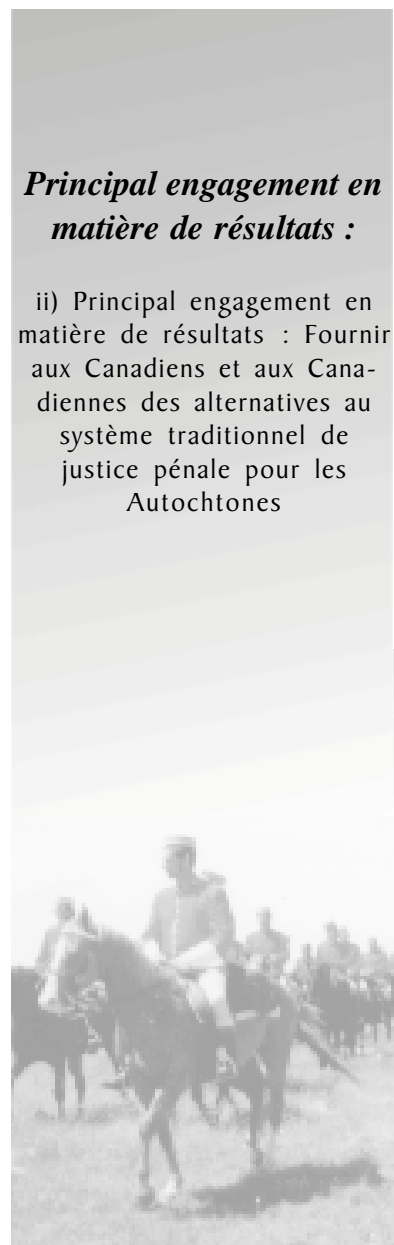
- Les tendances dans le nombre de FJC utilisés par la GRC et les membres des communautés autochtones.
- La satisfaction exprimée par les clients, les victimes, les communautés et les prestataires de services.

Partenaires :

Communautés et dirigeants autochtones, Justice Canada, MAINC, CIC, DRHC.

Principal engagement en matière de résultats :

- ii) Principal engagement en matière de résultats : Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des alternatives au système traditionnel de justice pénale pour les Autochtones





Principal engagement en matière de résultats :

iii) Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités



2.5 Résultat escompté : Une contribution à la baisse du taux de criminalité global

Le nombre de crimes signalés à la police continue de préoccuper les Canadiens et les Canadiennes, malgré une diminution du taux de criminalité au cours des dernières années.

Stratégie :

- Au moyen de la police communautaire, prévenir et régler les problèmes locaux de criminalité et de désordre, en partenariat avec les communautés que nous servons.

Plans et priorités :

- La poursuite de la mise en oeuvre de la police communautaire, y compris la justice réparatrice, la prévention du crime et autres stratégies.

Indicateurs de rendement :

- Tendances dans les données statistiques sur la répression des infractions au Code criminel et autres infractions.
- Tendances dans les taux de criminalité (non disponibles encore).

Partenaires :

Organisations communautaires et associations de quartier, organisations religieuses, commerces locaux, bénévoles, administrations locales, citoyens concernés, organismes sociaux.





2.6 Résultat escompté : Une contribution à la réduction du taux de crimes contre les biens

Malgré une affluence croissante, les Canadiens et les Canadiennes continuent d'être victimes de crimes contre les biens.

Stratégies :

- Programmes d'éducation et de sensibilisation du public.
- Efforts conjugués de la police et de la communauté de prévention et de résolution des problèmes en vue de réduire les vols et le vandalisme.
- Forums de justice réparatrice pour les jeunes contrevenants.

Plans et priorités :

- Compte tenu du déclin des crimes contre les biens et de l'expansion rapide des délits économiques comme les fraudes par télémarketing, nous portons une attention plus grande aux formes nouvelles de crimes contre les biens, en particulier quand ils sont perpétrés par le crime organisé.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans les données statistiques sur les vols ou le vandalisme.

Partenaires :

Commerces du secteur privé, assureurs, groupes et associations communautaires.

2.7 Résultat escompté : Une contribution à l'augmentation de la sécurité routière

La libre circulation des particuliers, des véhicules et des biens sur nos routes, en toute sécurité, est une préoccupation constante pour les Canadiens et les Canadiennes.

Stratégies :

- L'application des règlements de la circulation ou l'offre de programmes d'éducation conçus pour accroître le port de la ceinture de sécurité et l'utilisation des sièges pour bébés et pour réduire l'ivresse au volant.

Plans et priorités :

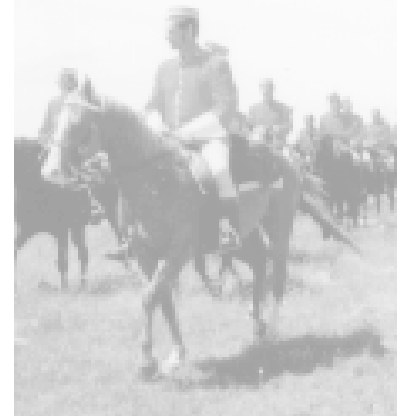
- Le règlement de la persistance des cas d'ivresse au volant et du problème du faible taux de port de la ceinture de sécurité.
- La mise en oeuvre des recommandations découlant d'une étude à la fine pointe maintenant en cours en Alberta. L'étude vise l'élaboration et la mise à l'essai d'un modèle complet de services de la circulation axés sur la police communautaire et qui répondra notamment à la question de savoir si, au lieu de mettre l'accent sur les conducteurs qui commettent des excès de vitesse, on devrait plutôt le mettre sur les conducteurs aux facultés affaiblies et qui omettent de porter la ceinture de sécurité.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans les collisions d'automobiles.

Principal engagement en matière de résultats :

- iii) Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités



- Les tendances dans le port de la ceinture de sécurité.
- Les tendances dans les infractions pour la conduite avec facultés affaiblies.

Partenaires :

Transports Canada, ACCP, ministres du fédéral et des provinces et territoires et ministères responsables de la sécurité routière, Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé.



Principal engagement en matière de résultats :

iii) Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités



2.8 Résultat escompté : Une réduction des plaintes du public justifiées

Pour maintenir la confiance du public dans ses services de police, la GRC donne suite à toutes les plaintes du public d'inconduite réelle ou perçue par des employés de la GRC, en tentant de satisfaire les plaignants et en affichant sa responsabilité à l'égard du public, tout en respectant les droits des employés de la GRC.

Stratégies :

- Donner suite à toutes les plaintes de façon transparente et en temps opportun .
- Selon le cas, régler les plaintes à la satisfaction des deux parties, par des rencontres informelles entre le plaignant, l'employé visé par la plainte et le superviseur de l'employé.
- Améliorer la communication entre toutes les parties.

Plans et priorités :

- La poursuite de la mise en oeuvre d'un système automatisé d'information sur les plaintes du public dans l'ensemble de la GRC.

- La mise à jour du système actuel et l'étude de la possibilité de mettre en oeuvre un système automatisé de rapport des plaintes du public plus convivial, souple et abordable.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans le rapport entre le nombre de plaintes justifiées et le nombre d'employés de la GRC.

Partenaires :

Représentants divisionnaires des relations fonctionnelles (RDRF) de la GRC, Commission des plaintes du public (CPP) de la GRC.



2.9 Résultat escompté : Une satisfaction accrue des clients et des partenaires

Bien que le contact avec la police puisse être un événement négatif pour ceux en conflit avec la loi, le public et ceux qui rencontrent la police en tant que partenaires, bénévoles, victimes, témoins, contrevenants et autres « clients » devraient être convaincus que le niveau et la qualité des services sont pertinents et sont conformes à la *Charte des droits et libertés* et autres normes protégeant les droits des Canadiens et des Canadiennes.

Stratégies :

- Amélioration de notre initiative de qualité du service
- Sélection de recrues pertinentes
- Encouragement à l'apprentissage permanent
- Assurance d'un système de discipline interne solide
- Participation aux processus de plaintes du public
- Sondages sur la satisfaction du public.

Plans et priorités :

- Recherche de moyens peu coûteux d'obtenir une rétroaction systématique pouvant servir à améliorer la qualité de nos services, ce qui nous permettrait d'accroître encore la satisfaction du public.
- Sondage des citoyens dans les communautés autochtones dans l'ensemble du Canada, afin d'évaluer leurs attentes et leur satisfaction à l'égard des services de la GRC.

- Préparation au renouvellement à venir en 2002 des ententes de vingt ans pour des services de police avec huit provinces et trois territoires.
- Élaboration d'un modèle rentable pour assurer les services de police en Colombie-Britannique, en Alberta, à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba.

Indicateurs de rendement :

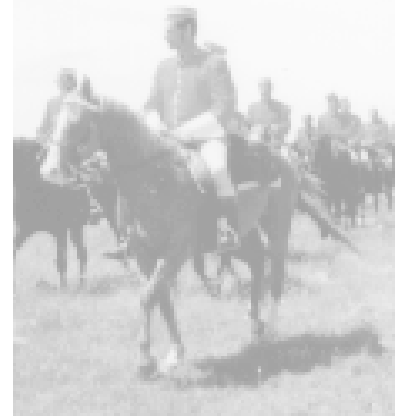
- Satisfaction exprimée par les clients, victimes, communautés et juridictions à contrats.

Partenaires :

Communautés et organisations communautaires.

Principal engagement en matière de résultats :

- iii) Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités



Services nationaux de police



A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

SERVICES NATIONAUX DE POLICE	Dépenses prévues 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> ❑ Dépenses de programme (en millions de dollars) ❑ ETP régis par la GRC ❑ ETP régis par la LEFP 	220,4	276,0	265,8	272,5
	1 143	1 025	1 025	1 025
	811	375	375	375

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant. Le nombre d'ETP correspond aux ETP utilisés.

B. Objectif du secteur d'activité

Les Services nationaux de police (SNP) ont pour objectif d'offrir des services techniques spécialisés de pointe à la communauté policière et d'améliorer les outils d'enquêtes policières et la nature, la portée et la qualité des données judiciaires partagées qu'utilisent la communauté policière canadienne, les ministères fédéraux, les organismes d'application des règlements et des lois et certaines organisations de police étrangères, dont Interpol. Ces services sont utilisés par les secteurs d'activité des Services de police contractuelle et de police fédérale de la GRC et, à un moindre degré, par le secteur d'activité des Services de maintien de la paix.

Parmi les services techniques spécialisés offerts à la communauté policière figurent les laboratoires judiciaires (p. ex. : analyse génétique), l'identité judiciaire (p. ex. : empreintes digitales), les renseignements judiciaires automatisés (p. ex. : casiers judiciai-

res, communications), le renseignement (p. ex. : crime organisé) et des services de formation policière supérieure à la communauté policière canadienne et internationale et à certains organismes ministériels d'application de la loi.

Les Services nationaux de police de la GRC sont le lien qui aide à offrir un système intégré national d'application de la loi, essentiel au fonctionnement efficace, efficient et en temps opportun des quelques 400 organismes canadiens d'application de la loi, qu'il s'agisse de gros services de police municipaux ou provinciaux ou de petits services locaux. La GRC est également le plus gros utilisateur, consommant environ 30 % de ces services.

OBJECTIF DE LA GRC :

La sécurité des foyers et des collectivités.

Priorité stratégique :

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des outils d'enquête et des renseignements en matière d'enquêtes policières



C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, plans et priorités des Services nationaux de police

3.1 Résultat escompté : L'accès accru par les clients à un service amélioré de rapports d'analyse de l'ADN

Les éléments de preuve névralgiques à l'appui des enquêtes policières exigent de plus en plus des outils technologiques perfectionnés, dispendieux et en évolution rapide.

Stratégies :

Les stratégies du Service des laboratoires judiciaires de la GRC sont :

- Nous préparons la mise en oeuvre de la technologie de prise/d'empreintes des diamants.
- Bâtir la banque nationale de données génétiques (conformément à la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*).
- L'offre de conclusions en temps opportun concernant l'analyse des échantillons d'ADN, des faux billets et des documents de voyage et autres contrefaits.

Plans et priorités :

- Nous continuons de préparer l'accréditation du programme de criminalistique par le Conseil canadien des normes. La vérification initiale aux fins d'accréditation d'un laboratoire est achevée, les demandes d'accréditation pour les autres laboratoires seront soumises en 2000.
- L'arriéré et les délais de réponse des données génétiques seront réduits et le volume des dossiers traités devrait augmenter. Des ressources sont

également réaffectées à l'interne pour venir à bout de l'arriéré.

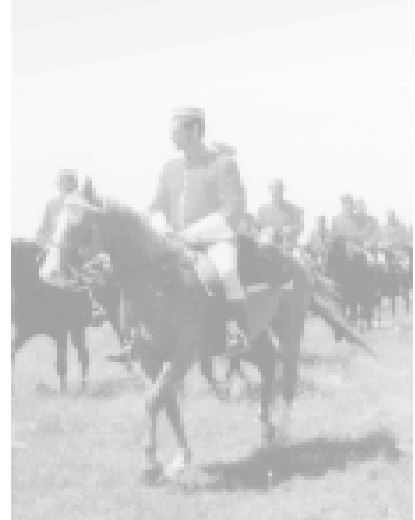
- Nous fixerons des normes de performance pour le traitement de cas. La performance sera mesurée et les résultats publiés à l'interne et pour les clients extérieurs.
- Par appel d'offres, nous cherchons la collaboration de laboratoires du secteur privé aux fins d'analyses génétiques.
- Une comité consultatif de clients sera constitué et l'engagement des clients à optimiser l'utilisation des services de laboratoires judiciaires sera accru.
- Nous intensifierons les efforts d'amélioration de nos modalités administratives.
- Les données sur la satisfaction des clients fournies lorsque les preuves sont retournées aux clients après analyse continueront d'être réunies par l'intermédiaire du questionnaire sur la qualité du service.

Indicateurs de rendement :

- Le degré de couverture nationale du service amélioré de rapports d'analyse de l'ADN de la GRC.
- Le délai de réponse moyen des conclusions des expertises judiciaires.
- La satisfaction des clients à l'égard de la contribution des expertises judiciaires à l'éclaircissement d'enquêtes criminelles.

Principal engagement en matière de résultats :

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des outils d'enquête et des renseignements en matière d'enquêtes policières



Partenaires :

Les enquêteurs de police canadiens, les avocats de la Couronne, les ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux, les organismes internationaux d'application de la loi et les fournisseurs de services et du secteur privé.



Principal engagement en matière de résultats :

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des outils d'enquête et des renseignements en matière d'enquêtes policières



3.2 Résultat escompté : L'accès accru par les clients aux dossiers d'antécédents judiciaires, d'empreintes digitales et sur les armes à feu

Le personnel policier dans l'ensemble du Canada a besoin de renseignements exacts et en temps opportun pour soutenir une application efficace et efficiente de la loi et d'autres services de police, qui contribuent à la sécurité des foyers et des collectivités pour les Canadiens et les Canadiennes.

Stratégies :

Les stratégies du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) englobent les suivantes :

- Assurer un délai de réponse rapide aux demandes de renseignements.
- Assurer la fiabilité, la validité et la qualité des renseignements fournis.
- Améliorer la capacité des services de traiter la demande croissante de services d'information.

Plans et priorités :

- Nous concentrer sur la gestion des renseignements policiers de qualité afin de nous doter des bons outils pour améliorer nos fonctions d'enquête, de soutien à la prise de décision et d'établissement de réseaux avec nos partenaires de la justice pénale (avancer vers la mise en oeuvre du Système intégré de rapports sur les renseignements judiciaires (SIRRJ)).
- Mettre en oeuvre la phase préliminaire de planification de projet de l'identification en temps réel (ITR), une stratégie de programme technolo-

gique visant à intégrer les divers systèmes d'information sur les contrevenants afin d'obtenir un fichier informatisé interrompu entre l'arrestation et l'incarcération; la mise en oeuvre de l'ITR favorisera l'élimination des arriérés et des longs retards que connaissent les casiers judiciaires.

- Moderniser le Centre d'information de la police canadienne (CIPC), mécanisme national de partage de renseignements de justice pénale auquel participent les partenaires de la justice pénale du Canada et de l'étranger.
- Adopter les normes du National Institute of Standards and Technology pour l'échange électronique international des données dactyloscopiques.
- En partenariat avec le ministère de la Justice, mettre en oeuvre des stratégies pour encourager les Canadiens et les Canadiennes à enregistrer leurs armes à feu dans le délai de quatre ans prévu dans la *Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes*, sanctionnée le 1er décembre 1998.
- Entreprendre la schématisation et l'examen des modalités administratives pour adopter des stratégies de réingénierie visant à rationaliser le déroulement du travail, à enrichir le milieu de travail et à cultiver l'utilisation optimale des ressources pour une prestation de services opportuns et de qualité aux Canadiens et aux Canadiennes autant qu'à la collectivité d'application de la loi.



- Créer le bureau du dirigeant principal de l'information qui sera chargé de coordonner, consolider et gérer les divers moyens et technologies utilisés pour la cueillette, le stockage et l'utilisation des données.
- Rationaliser la procédure de vérification des dossiers criminels par la mise en service d'un système intégré de saisie des données qui réduira le temps de réponse.
- Participer avec le ministre du Solliciteur général (Service correctionnel Canada, Commission nationale des libérations conditionnelles) et d'autres organismes gouvernementaux à l'élaboration d'un plan d'action stratégique visant les questions de sécurité publique et reposant sur l'utilisation de renseignements sur les contrevenants et leurs crimes par les organismes fédéraux de la justice pénale.
- Améliorer les infrastructures informatiques et de télécommunications au soutien des opérations de la GRC et des services fournis à ses partenaires. Les plans visent le Réseau des Services nationaux de police (RSNP) et le Système de bureautique de la GRC (ROSS).
- Participer à des réseaux communs de radio avec d'autres organismes de sécurité publique, comme dans la région métropolitaine de Vancouver en Colombie-Britannique (E-COMM) et dans la région d'Ottawa-Carleton (OCRVRCS); il s'agit d'occasions de partenariats qui permettent de réduire les coûts et d'améliorer l'interfonctionnement.
- Moderniser les divers systèmes de radiotélécommunication dépassés afin de réduire les coûts de télécommunications.

Indicateurs de rendement :

- Satisfaction accrue des utilisateurs des bases de données et des services du Centre d'information de la police canadienne (CIPC).
- Qualité des données (opportunité, exactitude, exhaustivité).

Partenaires :

Plus de 400 services de police ainsi que les ministères et les organismes fédéraux et provinciaux reliés par l'intermédiaire des 2 800 liens du réseau des SNP.

Principal engagement en matière de résultats :

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des outils d'enquête et des renseignements en matière d'enquêtes policières





Principal engagement en matière de résultats :

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des outils d'enquête et des renseignements en matière d'enquêtes policières



3.3 Résultat escompté : Le partage efficace et en temps opportun de renseignements criminels sur le crime organisé

Le partage de renseignements criminels fiables, exacts et en temps opportun sur les groupes du crime organisé est essentiel aux organismes canadiens d'application de la loi pour qu'ils puissent lutter efficacement contre les principales menaces criminelles à la société canadienne, en particulier le crime organisé.

- Réaffectation de ressources et acquisition de compétences supplémentaires au moyen du programme de détachement afin d'offrir des renseignements sur les priorités nationales et les questions nouvelles concernant le crime organisé.

Stratégie :

La pierre angulaire de la stratégie du Service canadien de renseignements criminels (SCRC) est :

- la cueillette et le partage de renseignements criminels de qualité, grâce à des partenariats solides avec les organismes d'application de la loi canadiens et internationaux.

Indicateurs de rendement :

- Le niveau de satisfaction exprimé par les partenaires clés sur la qualité des renseignements criminels partagés.
- Les commentaires des participants aux ateliers.
- Le niveau et la qualité des renseignements fournis par les partenaires (via la ligne sans frais).

Plans et priorités :

- Établissement d'un partenariat avec l'industrie privée concernant le développement de sa nouvelle technologie.
- Étude des options avec des partenaires traditionnels et non traditionnels afin d'améliorer la qualité des rapports de renseignements.
- Établissement de nouveaux partenariats internationaux en réponse à la mondialisation croissante du crime organisé, en particulier concernant la stratégie nationale de lutte aux bandes de motards hors-la-loi et la stratégie nationale contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Partenaires :

Plus de 370 organismes partenaires.



3.4 Résultat escompté : L'amélioration des services de formation supérieure, de recherche et de bibliothèque

Pour aider la communauté policière canadienne à protéger les Canadiens et les Canadiennes contre le crime et le désordre par des services policiers efficaces et efficients, la communauté policière a besoin d'une formation spécialisée opérationnelle, en administration et en gestion, offerte au niveau national.

Stratégies :

Les stratégies du Collège canadien de police englobent :

- Mettre l'accent sur des services très spécialisés de formation, de recherche et de bibliothèque qui peuvent être offerts de la façon la plus économique au niveau national.
- Répondre aux besoins des cadres policiers qui font face à des changements sociaux et organisationnels sans précédent.
- Collaborer étroitement avec les autres écoles de police et autres sources d'apprentissage pour la police.
- Élaborer des normes de formation pour la police canadienne.

Plans et priorités :

- Examen des possibilités de partenariat avec l'industrie privée pour la présentation de cours.
- Établissement d'une stratégie et d'un partenariat afin de rationaliser l'offre de la formation policière à l'échelle nationale.
- Modification des cours sur les techniques d'enquête pour y inclure des aspects du crime organisé.

- Élaboration de cours sur la criminalité de haute technologie et sur la cybercriminalité pour éviter d'être dépassé par les tendances nouvelles dans la criminalité.
- Modification des instruments d'apprentissage en tenant compte des technologies nouvelles et des besoins d'une clientèle plus diversifiée.
- Amélioration de l'accès à la bibliothèque du CCP et aux autres services via Internet.
- Élaboration plus poussée du programme de perfectionnement des cadres du CCP.
- Amélioration de nos capacités de formation à distance.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans l'utilisation des services du CCP.
- Les tendances dans la satisfaction des clients à l'égard des services du CCP.
- L'appui manifesté par le comité consultatif du CCP et part la communauté policière.
- La recherche de partenariats par le secteur privé et les organismes à but non lucratif et l'endossement de produits.

Partenaires :

Écoles de police, principaux services de police, collèges communautaires, associations de chefs de police.

Principal engagement en matière de résultats :

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des outils d'enquête et des renseignements en matière d'enquêtes policières





Services de maintien de la paix

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

SERVICES DE MAINTIEN DE LA PAIX	Dépenses prévues 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> ❑ Dépenses de programme (en millions de dollars) ❑ ETP régis par la GRC ❑ ETP régis par la LEFP 	0.0	0.0	0.0	0.0
	61	0	0	0
	0	0	0	0

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant. Le nombre d'ETP correspond aux ETP utilisés.

Nota 1 : Bien qu'il y ait des coûts de programme imputés à ce secteur d'activité, ceux-ci sont remboursés par l'ACDI en vertu d'une entente.

Nota 2 : Le nombre d'ETP pour 1999-2000 correspond aux ETP utilisés.

Nota 3 : Les dépenses prévues sont brutes (c.-à-d. avant recettes).

B. Objectif du secteur d'activité

Les Services de maintien de la paix gèrent la participation efficace et en temps opportun de la police civile canadienne aux activités internationales de maintien de la paix. La prestation de ces services respecte les conditions de la politique étrangère du Canada et le principe du recouvrement intégral des coûts avec d'autres organismes gouvernementaux comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).

La GRC gère, pour le compte du gouvernement canadien, la participation des policiers canadiens en matière de police civile aux missions de maintien de la paix et autres opérations internationales de soutien de la paix.

La décision d'affecter des policiers civils canadiens pour aider les pays en proie à des conflits internes est prise par les ministres du Cabinet respon-

sables des ministères impliqués dans le maintien de la paix en vertu d'ententes policières canadiennes (MAECI, ACDI, SGC), conformément à la politique étrangère du gouvernement en matière de maintien de la paix, laquelle relève habituellement d'un mandat des Nations Unies.

La politique de maintien de la paix du gouvernement est gérée par le MAECI, le financement est assuré par l'ACDI et les missions sont administrées par la GRC en vertu d'ententes officielles avec le MAECI et l'ACDI.

Nous offrons des policiers civils ayant les connaissances, les aptitudes et le profil linguistique nécessaires pour combler les besoins des missions de maintien de la paix et autres missions de police internationales.

OBJECTIF DE LA GRC:

La sécurité des foyers et des collectivités.

Priorité stratégique :

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des services de police civile pour les missions de maintien de la paix



C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, plans et priorités des Services de maintien de la paix

4.1 Résultat escompté : L'offre de services de police civile opportuns et rentables à l'appui des missions de maintien de la paix

Les conflits internes dans les pays étrangers, pour lesquels la communauté internationale a sollicité la participation du Canada en matière de police civile à l'appui de missions de maintien de la paix et autres opérations internationales similaires, nécessitent la sélection, la formation et la gestion du personnel policier canadien qui possède les connaissances, les aptitudes et le profil linguistique nécessaires, en temps opportun et de façon rentable.

Stratégies :

- L'anticipation des missions de maintien de la paix possibles.
- Le maintien d'un bassin rapidement disponible de personnel qualifié.
- L'offre de la formation pertinente avant l'affectation.
- L'attribution de ressources adéquates pour la gestion efficace et efficiente du programme.

Plans et priorités :

- Amélioration continue de la formation, y compris en règlement des problèmes et résolution des conflits.
- Évaluations permanentes du programme pour s'assurer de l'amélioration constante de la qualité des services offerts.

- Fournir à Haïti des policiers actifs et d'autres à la retraite, de la GRC et d'autres services de police canadiens, qui agiront comme conseillers techniques auprès des cadres supérieurs de la Police nationale haïtienne.
- Fournir au Kosovo des conseillers techniques qui aideront à reconstruire un service de police professionnelle.

Indicateurs de rendement :

- L'affectation du nombre convenu de policiers canadiens pour la durée de l'engagement du Canada à l'appui du mandat de chaque mission.
- La satisfaction à l'égard de la gestion par la GRC du programme de maintien de la paix de la police civile canadienne, exprimée par l'autorité internationale chargée de chaque mission et par les partenaires canadiens clés en matière de maintien de la paix.

Partenaires :

MAECI, ACDI, Solliciteur général du Canada, MDN, les NU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les services de police canadiens participants.

Principal engagement en matière de résultats :

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des services de police civile pour les missions de maintien de la paix





Principal engagement en matière de résultats :

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des services de police civile pour les missions de maintien de la paix



4.2 Résultat escompté : Le rehaussement de la réputation internationale du Canada

La grande visibilité des missions de maintien de la paix signifie que la participation du Canada est surveillée de près par les médias et la communauté internationale.

Stratégie :

- La sélection et le déploiement de cadres policiers de la GRC et autre personnel très expérimentés, compétents et qui possèdent des qualités de chef reconnues.

Plans et priorités :

- On s'efforcera de renforcer le nouveau rôle de chef de file par des possibilités de formation et de perfectionnement continus.
- On abordera de façon proactive l'identification et la formation des cadres policiers canadiens en vue de leur rôle futur de leader au cours de missions de maintien de la paix et autres missions internationales.
- On concevra des programmes canadiens de formation et de soutien régional destinés aux pays des Balkans pour les aider à se relever de la guerre au Kosovo.

- On offrira un projet de formation de soutien à la paix en Afrique francophone.

Indicateurs de rendement :

- La participation continue de la GRC aux missions de maintien de la paix des NU et autres missions internationales.
- Le leadership de la GRC concernant les services de police civile à l'appui des missions de maintien de la paix des NU et autres missions internationales.

Partenaires :

MAECI, ACIDI, Solliciteur général du Canada, MDN, NU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les services de police canadiens participants et l'État-major de la GRC.



Services internes

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

SERVICES INTERNES	Dépenses prévues 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> ❑ Dépenses de programme (en millions de dollars) ❑ ETP régis par la GRC ❑ ETP régis par la LEFP 	195,1	229,7	221,4	218,4
	751	651	651	651
	1 070	1 148	1 148	1 148

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant. Le nombre d'ETP correspond aux ETP utilisés.

B. Objectif du secteur d'activité

Les Services internes appuient la gestion de l'organisation.

La Gestion des ressources humaines a pour objectif de maintenir une politique administrative interne et un service aux niveaux du perfectionnement et du bien-être des employés, de la sélection et de la dotation, ainsi que du développement organisationnel et de la formation.

La Gestion générale vise à fournir un cadre pratique pour la coordination de la planification stratégique, financière et opérationnelle de l'organisation et s'étend à la planification stratégique, aux projets, aux finances, au matériel, à l'immobilier, à la vérification et à l'évaluation, aux relations publiques et à l'information.

La Gestion générale aide à promouvoir les intérêts de la GRC et de la communauté policière en général, et indirectement les priorités d'application de la loi du gouvernement fédéral, par l'examen des initiatives ministérielles et des projets de loi, afin de cerner les incidences qu'ils pourraient avoir sur les politiques, procédures et opérations de la police. En outre, la Gestion générale facilite les efforts des gestionnaires de la GRC dans l'établissement de liens entre les priorités stratégiques de l'organisation et les priorités et initiatives plus vastes du gouvernement.



C. Principaux plans et priorités des Services internes

5.1 Ressources humaines

Les Ressources humaines se sont engagées à contribuer au succès de l'organisation par l'harmonisation de ses stratégies, ses structures et ses ressources, en misant sur la qualité du service pour répondre aux besoins changeants de l'organisation. Les Ressources humaines se concentreront sur le soutien aux opérations et aux secteurs d'activité de la Gendarmerie. La structure sera simple, souple et permettra l'action rapide. Le service aux clients procédera par consultation, afin d'aider l'organisation à s'employer à l'excellence dans la prestation de services policiers.

Comme prévu dans la phase de mise en oeuvre du Projet d'harmonisation, une Équipe de mise en oeuvre du processus d'harmonisation des ressources humaines (EMPHRH) a été constituée pour mettre en oeuvre les initiatives stratégiques des Ressources humaines. Son mandat est de guider la mise en oeuvre de toutes les décisions liées aux RH prises par l'État-major supérieur (EMS) et de lier le travail des RH aux autres initiatives d'harmonisation en cours, comme celles relatives au rôle de la Direction générale et aux modèles opérationnels.

Plans et priorités :

- **Modèle de partenariat avec les secteurs d'activité** : Afin de devenir un partenaire stratégique, intégré et pertinent dans l'atteinte des objectifs de l'organisation, on mettra en oeuvre un modèle de partenariat avec les secteurs d'activité. Il faudra pour cela assigner un poste de RH à chaque secteur d'activité et adopter une structure de comité de gérance (conseil stratégique en matière de RH) qui servira de cadre décisionnel.
- **Écarts de rendement et lacunes dans les compétences** : Dans chaque secteur d'activité, on procédera à une analyse des écarts de rendement et des lacunes dans les compétences, à une évaluation des solutions possibles, et à l'élaboration de mesures et de stratégies pour corriger la situation.
- **Perfectionnement professionnel** : On trouvera de nouveaux modèles de parcours de carrière afin de permettre à l'organisation d'attirer, de recruter et de conserver des candidats compétents dans des domaines hautement spécialisés. Un plan d'action sera élaboré pour apporter aux conseillers en carrières du perfectionnement, des programmes de soutien et des outils et ressources de planification de carrière destinés aux employés.
- **Leadership** : On mettra en valeur les compétences en leadership dans l'organisation.
- **Apprentissage et perfectionnement** : On poursuivra la mise en oeuvre d'une stratégie d'apprentissage continu faisant appel aux occasions d'apprentissage et de formation modernes et rentables, afin de développer les compétences clés qui permettent aux individus de s'acquitter de leurs tâches actuelles ou futures.
- **Outils et ressources de planification des RH** : Des mécanismes de planification des RH seront conçus pour que les décisions stratégiques soient fondées sur des faits et non sur des suppositions. Le système d'information sur la gestion des ressources humaines (SIGRH) nous procurera une plus grande capacité à cet égard.
- **Processus de planification stratégique** : On mettra en oeuvre un processus de planification stratégique afin d'harmoniser les systèmes, les structures et les processus avec les priorités de la GRC.





5.2 Gestion générale

La Gestion générale veille à la contribution efficace et collaborative au soutien des priorités et des directives du gouvernement et de la GRC et de la vision et des principes de la fonction moderne de contrôle.

Plans et priorités :

Planification stratégique et opérationnelle : La GRC continuera de peaufiner et d'ajuster son nouveau cycle de planification grâce aux moyens suivants :

- l'intégration de la planification des opérations, des finances, des ressources humaines et de la technologie de l'information;
- la consultation plus étendue, plus englobante des partenaires dans la planification des activités;
- la responsabilisation aux fins de la planification;
- l'amélioration des rapports sur le rendement par l'intégration des renseignements financiers et opérationnels.

Gestion financière : La GRC réorganiserait et renouvellerait sa fonction financière en :

- mettant en oeuvre la Stratégie d'information financière du Gouvernement (SIF).⁷

5.3 Diversification des modes d'exécution (DME)

La GRC poursuit son vaste examen de diversification des modes d'exécution.

Plans et priorités :

- L'examen de DME à la Division Dépôt sera terminé au début de l'an 2000. Une décision devrait être prise quant à l'éventuelle imparti-tion des activités ciblées d'ici le milieu de l'année.
- Les leçons apprises sont appliquées à d'autres examens de DME en cours aux Services de la rémunération, aux Services de la santé, aux Laboratoires judiciaires, à la Gestion de l'information et Technologie de l'information, à l'Administration des biens immobiliers, au Service du matériel, au Collège canadien de police, aux Opérations techniques et aux Services de l'air. Ces examens doivent être terminés au cours de la période de planification 2000-2001.
- D'autres secteurs de la GRC pourraient se prêter à un examen de DME, soit les relations publiques, la sécurité, la formation, le recrutement, etc. D'autres examens de DME pourraient être entrepris pendant la période de planification 2000-2001.





5.4 Relations publiques et information

Le programme des Relations publiques et de l'information aide la GRC à atteindre ses priorités stratégiques par une plus grande sensibilisation et une meilleure compréhension des programmes et des activités. Il assure aussi la promotion et l'accroissement du soutien des employés, des clients et des partenaires pour ses services.

Plans et priorités :

- Miser sur nos relations avec l'Association des anciens de la GRC pour établir un véritable partenariat. Pour commencer, nous avons conclu une entente par laquelle l'Association des anciens assumera la publication de *La Trimestrielle de la GRC*, ce qui libérera des ressources pour poursuivre les objectifs de communication en lien avec les priorités stratégiques.
- Maintenir nos partenariats avec la Commission canadienne du tourisme et d'autres organismes gouvernementaux.
- Être partenaires de la Fondation du sentier transcanadien et de ParticipACTION dans le projet du Relais 2000.
- Présenter des spectacles du Carrousel dans les capitales de chaque province pour souligner les célébrations du millénaire et continuer de promouvoir l'unité canadienne.







Section IV : Initiatives horizontales



Modernisation de la fonction de contrôleur

La modernisation de la fonction de contrôleur est une initiative pangouvernementale confiée au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et inspirée du rapport du groupe de travail indépendant intitulé La modernisation de la fonction de contrôleur dans l'administration fédérale du Canada. Il s'agit essentiellement d'une réforme de gestion fondée sur la saine gestion des ressources et sur la prise de décision efficace. Elle nécessite, dans la culture organisationnelle, le passage d'une mentalité de contrôle et d'observation à une mentalité de résultats et de valeurs. Moderniser la fonction de contrôleur signifie élargir le souci purement financier à une perspective de gestion.

Au cours de l'exercice 1999-2000, la GRC a rétabli le rôle du contrôleur dans son organigramme et créé un secrétariat appelé le Bureau de contrôle, chargé de coordonner l'initiative pour l'ensemble de la Gendarmerie. D'ailleurs, la Gendarmerie a été choisie pour faire partie du projet pilote confié au SCT et elle a déjà entrepris les travaux suivants qui mèneront en définitive à la modernisation de la fonction de contrôleur à la GRC.

Plan et priorités :

- Procéder au recrutement et à la dotation des postes du Bureau de contrôle de la GRC.
- Nous engager pleinement dans le projet pilote dirigé par le SCT.
- Nous préparer à procéder à l'évaluation de la capacité de contrôleur, à partir de laquelle

on pourra mesurer la capacité de la GRC à satisfaire aux facteurs essentiels de succès énoncés dans le rapport du groupe de travail, afin d'en faire notre étalon, et comparer les politiques et les pratiques actuelles de la GRC aux repères de la fonction publique et d'ailleurs, afin de mettre en lumière les écarts à combler. Le rapport rédigé au terme de cet exercice contiendra les recommandations concernant les priorités et servira de point de départ pour un plan d'action à long terme en vue de la modernisation de la fonction de contrôleur à la GRC.

- Rédiger un plan de communication interne qui prévoit un programme de sensibilisation à l'égard de cette initiative.

En se joignant au projet pilote, la GRC s'ajoute à onze autres ministères et organismes fédéraux qui déjà y collaborent, en mettant en commun les leçons apprises, les meilleures pratiques et les succès, afin d'aider tous les autres à progresser beaucoup plus rapidement. De plus, en acceptant de faire partie du projet pilote, chaque ministère participe à trois comités sous l'égide du SCT, soit le groupe de travail sur la modernisation, le conseil de contrôle et le groupe de travail du directeur général. La participation à ces trois comités non seulement aidera les ministères participants à échanger des renseignements et des progrès vers l'objectif final, mais elle facilitera aussi l'orientation générale de l'initiative au gouvernement fédéral.



Développement durable

En décembre 1997, la Stratégie de développement durable (SDD) de la GRC a été présentée à la Chambre des communes en même temps que les stratégies de 27 autres ministères fédéraux. En 1998-1999, un rapport de situation a été inclus dans le *Rapport sur le rendement* de la GRC présenté au Parlement.

Le cadre du système de gestion de l'environnement (SGE) de la GRC a été élaboré et approuvé. La Gendarmerie s'emploie maintenant à appliquer le cadre aux objectifs énoncés dans sa SDD de 1997. Le SGE ciblera des secteurs précis où favoriser la réduction et la conservation des ressources naturelles du Canada et comptera les instruments de mesure de la performance qui permettront à la GRC d'évaluer dans quelle mesure elle a atteint les objectifs fixés dans la SDD. Chaque région, en consultation avec la GRC, déterminera les engagements qu'elle sera prête à prendre pour aider la GRC à atteindre ses objectifs au soutien des engagements qu'elle a pris dans sa SDD.

Plans et priorités :

- La GRC s'attache à doter les régions de ressources qui seront responsables de la mise en oeuvre, du suivi et de la promotion de son programme de développement durable.
 - La GRC aura un système pleinement intégré et opérationnel de gestion de l'environnement par base de données pour mieux soutenir sa stratégie de développement durable.
-
- La GRC prendra des mesures pour élaborer des stratégies portant sur les liens durables des incidences sociales et économiques de ses opérations.
 - La GRC entend aussi étendre la consultation jusqu'aux intéressés de l'extérieur, c.-à-d. des représentants et des partenaires des milieux provincial, territorial, municipal et communautaire.



Stratégie d'information financière (SIF)

La stratégie d'information financière est une initiative gouvernementale fondamentale qui servira à mettre à niveau la comptabilité financière et de gestion dans les ministères et organismes, à compter du 1^{er} avril 2001.

Au cours de l'exercice 1999-2000, la GRC a constitué un groupe de mise en oeuvre de la SIF chargé de coordonner toutes les initiatives en cours qui doivent mener à la mise en oeuvre de la SIF à la GRC. Les diverses initiatives que voici doivent être menées à terme le 1^{er} avril 2001 :

Plans et priorités :

- La mise en oeuvre de la SIF nécessite l'élaboration de politiques et procédures touchant les finances, la comptabilité et les systèmes qui tiennent compte du milieu. Certaines politiques sont en voie de rédaction concernant l'actif immobilisé, le stock, les comptes débiteurs et d'autres genres d'actif et de passif, conformément à la comptabilité d'exercice, dans le respect des principes comptables généralement reconnus (PCGR).
 - La comptabilité des biens immobilisés représente une part importante de la SIF. Le projet de vérification des biens sera mené à terme pour comptabiliser les biens immobilisés et inscrire la dépréciation annuelle dans les livres financiers du ministère.
 - La procédure de rapprochement utilisée pour vérifier la concordance des renseignements entre les systèmes financiers ministériels et les divers systèmes centraux changera.
- L'actuel système financier (TEAM) de la GRC sera modifié pour permettre la comptabilité d'exercice et la double saisie des transactions comptables. Des interfaces seront aussi ajoutées pour permettre des liens avec les systèmes centraux de TPSGC aux fins de rapports.
 - Le plan comptable de la GRC doit satisfaire aux besoins internes de production de rapports ministériels et doit être harmonisé à la structure de codage utilisé par les systèmes centraux.
 - En plus des modifications qu'il faudra apporter aux procédures pour mettre en oeuvre la SIF, il faudra rajeunir la culture, afin de tirer pleinement profit de la SIF. Pour favoriser la concrétisation de ces changements souhaités, un programme de formation et de communication sera élaboré et mis en oeuvre.

La GRC examine les exigences de rapprochement de la SIF et élaborera la procédure automatique qui satisfera à la fois les besoins de l'organisme central et du ministère.



Section V : Renseignements financiers



Sommaire des paiements de transfert

(en dollars)	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Subventions				
Services internes				
□ Association des anciens de la GRC	1 900	1 900	1 900	1 900
□ Association internationale des chefs de police	1 900	1 900	1 900	1 900
□ Survivants de membres tués en service	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
(L) Pensions et autres avantages des employés				
(L) Pensions en vertu de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la GRC</i>	30 000 000	27 000 000	27 000 000	27 000 000
(L) Pour compenser les membres de la GRC blessés dans l'exercice de leurs fonctions	9 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
(L) Pensions aux familles des membres de la GRC tués en service	100 000	100 000	100 000	100 000
Total des subventions	40 103 800	40 103 800	40 103 800	40 103 800
Contributions				
Services nationaux de police				
□ Contributions aux candidats de l'extérieur de la GRC qui suivent des cours au Collège canadien de police	386 080	386 080	386 080	386 080
Total des contributions	386 080	386 080	386 080	386 080
Total des subventions et des contributions	40 489 880	40 489 880	40 489 880	40 489 880



Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes	1 446,9
Plus :	
Services reçus sans frais	
<input type="checkbox"/> Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	9,0
<input type="checkbox"/> Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et coûts payés par le SCT	63,0
<input type="checkbox"/> Contributions au régime d'invalidité des employés fournie par Ressources humaines Canada	0,4
<input type="checkbox"/> Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	0,6
	73,0
	1 519,9
Moins : Recettes non disponibles	11,6
Coût net du programme pour 2000-2001 (Total des dépenses prévues)	1 508,3

Source de recettes disponibles et non disponibles

Recettes disponibles

(en millions de dollars)	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003
<input type="checkbox"/> Services	768,3	886,9	802,4	802,4
<input type="checkbox"/> Frais de service	7,0	7,0	12,6	12,6
Total des recettes disponibles	775,3	893,9	815,0	815,0

Recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003
<input type="checkbox"/> Privilèges, licences et permis	5,0	5,0	5,0	5,0
<input type="checkbox"/> Remboursement de dépenses d'années antérieures	0,6	0,6	0,6	0,6
<input type="checkbox"/> Divers	0,1	0,1	0,1	0,1
<input type="checkbox"/> Produits de ventes	1,3	1,3	1,3	1,3
<input type="checkbox"/> Disposition des biens de la Couronne	4,6	4,6	4,6	4,6
Total des recettes non disponibles	11,6	11,6	11,6	11,6
Total des recettes disponibles et non disponibles	786,9	905,5	826,6	826,6



Sommaire des dépenses en immobilisations par programme et par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Applications de la loi				
Secteurs d'activité				
☐ Services de police fédérale	24,4	25,4	31,3	31,3
☐ Services de police contractuelle	62,3	65,6	63,5	63,4
☐ Services nationaux de police	27,6	52,9	42,6	35,0
☐ Services internes	6,2	9,8	11,0	11,0
☐ Services de maintien de la paix	0,0	0,0	0,0	0,0
Total pour le ministère	120,5	150,7	148,3	140,7

Liste des grands projets d'immobilisation

(en millions de dollars)	Coût total actuellement prévu	Dépenses prévues au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000- 2002	Dépenses prévues 2001- 2002	Dépenses prévues 2002- 2003	Besoins des exercices futurs
A. SERVICES DE POLICE FÉDÉRALE						
☐ 1. Détachement de Cornwall, Cornwall ON (ADP)	8,3	0,0	1,0	6,0	1,2	0,0
☐ 2. RMOCCS Division "A" (AM)	3,3	0,6	2,2	0,5	0,0	0,0
B. SERVICES DE POLICE CONTRACTUELLE						
☐ 1. Prince George, (BC) - District nord (APP)	7,5	0,6	6,4	0,3	0,0	0,0
☐ 2. Saskatoon, (SK) - Sous - division (AM)	7,9	0,0	1,9	4,3	1,7	0,0
☐ 3. Bureau du district sud, Calgary (AB) (I)	17,1	0,1	1,9	10,0	5,0	0,0
☐ 4. QG divisionnaire et Détachement d'Iqaluit (Nunavut) (ADP)	10,1	0,0	0,7	3,6	4,7	1,1
☐ 5. Terre-Neuve - Modernisation du système de télécom (AM)	7,3	3,1	1,2	1,2	1,2	1,2
☐ 6. Équipement de télécom, remplacement et amélioration de systèmes (AM)	32,2	8,7	6,7	6,7	6,7	6,7
☐ 7. Mise en service du CIDS (APP)	3,1	0,7	1,5	0,0	0,0	0,0
C. SERVICES NATIONAUX DE POLICE						
☐ 1. Ottawa (ON) - Laboratoires (APP)	20,2	4,5	0,9	0,0	0,0	0,0
☐ 2. Remplacement de l'ordinateur central (AM)	4,5	3,0	0,5	0,5	0,5	0,5
☐ 3. Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) (AM)	9,1	1,5	1,9	1,9	1,9	1,9
☐ 4. Identification en temps réel (RTID) (attache)	50,0	0,0	0,5	20,0	25,0	4,5
☐ 5. Base de données génétiques (APP)	37,6	4,3	7,8	8,5	8,8	8,2
D. SERVICES INTERNES						
☐ 1. Ottawa (ON)-Rénovations à la Direction générale (ADP)	58,6	0,6	0,6	2,4	3,5	50,3
☐ 2. Installation de refroidissement centrale, Ottawa (ON) (S)	3,7	1,2	1,9	0,0	0,0	0,0
☐ 3. Chilliwack (BC)-Centre de services de soutien de la Région du Pacifique (ADP/APP)	14,2	0,0	9,7	2,9	1,4	0,0
☐ 4. QG divisionnaire, Halifax (NS) (ADP)	28,7	0,2	1,0	9,9	9,9	7,4
☐ 5. QG divisionnaire, Edmonton (AB) (APP)	42,6	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
☐ 6. Regina (SK)-Agrandissement des locaux de la formation centralisée pour éducation physique (1)	3,4	0,0	0,0	0,0	3,4	0,0
☐ 7. Regina (SK)-Installation de locaux de la formation centralisée pour un mess (1)	6,6	0,0	0,5	5,5	0,6	0,0
☐ 8. QG divisionnaire, Whitehorse (YT) (ADP)	10,3	0,0	0,9	4,0	5,0	0,0
E. SERVICES DE MAINTIEN DE LA PAIX						
AUTRES						
Autres projets d'immobilisations contrôlés dont les coûts se situent entre 400 000\$ et 3 000 000\$	90,9	18,7	25,9	14,5	10,6	14,6



Section VI : Autres renseignements



Personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements et sites Web

Personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements :

Surintendant Robert Connell

Sous-direction de la planification stratégique
et des projets

Gendarmerie royale du Canada
1200, promenade Vanier
4e étage, Immeuble L.-H.-Nicholson
Ottawa (Ontario) K1A 0R2

Téléphone : (613) 993-0628

Télécopieur : (613) 993-4453

Pour de plus amples informations sur les publications mentionnées dans le présent rapport, communiquer avec :

Direction des relations publiques et de l'information

Téléphone : (613) 993-1085

Télécopieur : (613) 993-5894

Sites Internet (World Wide Web) :

page d'accueil Internet de la GRC : <http://www.rcmp-grc.gc.ca>

page d'accueil Internet de la GRC en matière de police communautaire : <http://www.rcmp-caps.com>

page d'accueil Internet de la GRC en matière d'apprentissage : <http://www.rcmp-learning.org>

page d'accueil Internet du ministre du Solliciteur général du Canada : <http://www.sgc.gc.ca>

page d'accueil du Secrétariat du Conseil du Trésor : <http://www.tbs-sct.gc.ca>

Lois appliquées et ententes relevant de la GRC

Les seules lois fédérales dont la GRC assume l'entière responsabilité sont la *Loi sur la GRC* et la *Loi sur le programme de protection des témoins*.

Lois fédérales appliquées par la GRC : Bien qu'aucune loi fédérale ne désigne la GRC comme unique responsable de son application, la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*

confère à la GRC la responsabilité première des enquêtes visant des infractions en matière de sécurité. Toutefois, la *Loi sur la GRC* et le règlement connexe (1988) prévoient que les membres de la GRC doivent faire respecter les lois fédérales. Les lois suivantes sont les principales lois fédérales appliquées par la GRC (Nota : LRC = Lois révisées du Canada; LC = Lois du Canada) :



Loi sur l'aéronautique	LRC, 1985, ch.A-3, modifiée
Loi sur la généalogie des animaux	LRC, 1985, ch.A-11.2
Loi sur la faillite	LRC, 1985, ch.B-3, modifiée
Loi électorale du Canada	LRC, 1985, ch.E-2, modifiée
Loi sur les grains du Canada	LRC, 1985, ch.G-10, modifiée
Loi sur le régime de pensions du Canada	LRC, 1985, ch.5, modifiée
Loi sur la marine marchande (Règlement sur les collisions)	LRC, 1985, ch.S-9, modifiée
Loi fédérale sur les prêts aux étudiants	LRC, 1985, ch.S-23, modifiée
Loi sur les transports	LRC, 1985, ch.T-17, modifiée
Loi sur la Commission canadienne du blé	LRC, 1985, ch.C-24, modifiée
Loi sur la faune du Canada	LRC, 1985, ch.W-9
Loi canadienne sur la protection de l'environnement	LRC, 1985, ch.C-15.3, modifiée
Loi canadienne sur les droits de la personne (art. 59)	LRC, 1985, ch.H-6, modifiée
Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité	LRC, 1985, ch.C-23, modifiée
Loi sur la citoyenneté	LRC, 1985, ch.C-29, modifiée
Loi sur la protection des pêches côtières	LRC, 1985, ch. C-33, modifiée
Loi sur la concurrence	LRC, 1985, ch. C-34, modifiée
Loi réglementant certaines drogues et autres substances	LC, 1996, C-8
Loi sur le droit d'auteur	LRC, 1985, ch.C-42, modifiée
Code criminel	LRC, 1985, ch.C-46, modifiée
Loi sur le casier judiciaire	LRC, 1985, ch.C-47, modifiée
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels	LRC, 1985, ch.C-51, modifiée
Loi sur les douanes	LRC, 1985, ch.C-52.6, modifiée
Loi sur l'accise	LRC, 1985, ch.E-14, modifiée
Loi sur la taxe d'accise	LRC, 1985, ch.E-15, modifiée
Loi sur les explosifs	LRC, 1985, ch.E-17, modifiée
Loi sur les licences d'exportation et d'importation	LRC, 1985, ch.E-19, modifiée
Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	LC, 1997, ch.F-1.4
Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles	LRC, 1985, ch.F-3, modifiée
Loi sur les pêches	LRC, 1985, ch.F-14, modifiée
Loi sur l'enrôlement à l'étranger	LRC, 1985, ch.F-28, modifiée
Loi sur l'exportation du gibier	LRC, 1985, ch.G-1, modifiée
Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement	LRC, 1985, ch.G-6, modifiée
Loi sur la santé des animaux	LC, 1990, ch.H-3.3, modifiée
Loi sur l'identification des criminels	LRC, 1985, ch.I-1, modifiée
Loi sur l'immigration	LRC, 1985, ch.I-2, modifiée
Loi de l'impôt sur le revenu	LRC, 1985, ch.C-72, modifiée
Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs	LRC, 1985, ch.M-7, modifiée
Loi sur l'Office national de l'énergie	LRC, 1985, ch.N-7, modifiée
Loi sur les parcs nationaux	LRC, 1985, ch. N-14, modifiée
Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact	LRC, 1985, ch. N-18, modifiée
Loi sur les transports nationaux	LRC, 1985, ch. N-20, modifiée
Loi sur les secrets officiels	LRC, 1985, ch. O-5, modifiée
Loi sur la sécurité de la vieillesse	LRC, 1985, ch.O-9, modifiée
Loi sur les pensions	LRC, 1985, ch.P-6, modifiée
Loi sur la quarantaine	LRC, 1985, ch.Q-1, modifiée
Loi sur la radiocommunication	LRC, 1985, ch.R-2, modifiée
Loi sur les chemins de fer	LRC, 1985, ch.R-3, modifiée
Loi sur les infractions en matière de sécurité	LRC, 1985, ch.S-7, modifiée
Loi sur les prêts aux petites entreprises	LRC, 1985, ch.S-11, modifiée
Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt	LRC, 1985, ch.T-3, modifiée
Loi sur les marques de commerce	LRC, 1985, ch.T-13, modifiée
Loi sur le transport des marchandises dangereuses	LRC, 1985, ch.T-19, modifiée
Loi sur l'assurance-chômage	LRC, 1985, ch.U-1, modifiée
Loi sur les poids et mesures	LRC, 1985, ch.W-6, modifiée
Loi sur le programme de protection des témoins	LC, 1996, ch. C-13
Loi sur les jeunes contrevenants	LRC, 1985, ch.Y-1, modifiée



Ententes officielles avec des ministères et organismes fédéraux et des sociétés d'État : La GRC a conclu plus de 1 425 protocoles d'entente, dont certains ont été signés avec des ministères et organismes fédéraux et des sociétés d'État. Ces ententes font état de la nature et de la portée des par-

tenariats établis en vue d'offrir les services aux Canadiens et aux Canadiennes avec plus d'efficacité et d'efficacités. La liste ci-dessous contient certains des partenaires avec lesquels la GRC a conclu des ententes officielles :

Agriculture et Agro-alimentaire Canada	Développement des ressources humaines Canada
Agence de promotion économique du Canada Atlantique	Commission de l'immigration et du statut de réfugié
Commission de contrôle de l'énergie atomique	Affaires indiennes et du Nord canadien
Vérificateur général du Canada	Industrie Canada
Banque du Canada	Justice Canada
Groupe Communication Canada	Archives nationales du Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement	Commission de la Capitale nationale
Société canadienne des ports	Défense nationale
Société canadienne des postes	Office national de l'énergie
Garde côtière canadienne	Office national du film du Canada
Patrimoine canadien (Parcs Canada)	Musée des beaux-arts du Canada
Commission canadienne des droits de la personne	Musée national des sciences et de la technologie
Agence canadienne de développement international	Commission nationale des libérations conditionnelles
Canadien National	Conseil national de recherches du Canada
Canadien Pacifique	Programme national de recherches et de sauvetage
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	Office national des transports du Canada
Service canadien du renseignement de sécurité	Ressources naturelles Canada
Office des transports du Canada	Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Citoyenneté et Immigration Canada	Bureau du Conseil privé
Tribunal de l'aviation civile	Commission de la Fonction publique du Canada
Centre de la sécurité des télécommunications	Revenu Canada, Douanes, Accise et Impôt
Service correctionnel du Canada	Solliciteur général du Canada
Elections Canada	Statistique Canada
Environnement Canada	Cour suprême du Canada
Cour fédérale du Canada	Cour canadienne de l'impôt
Finances Canada	Bureau de la sécurité des transports Canada
Pêches et Océans	Transports Canada
Affaires étrangères et Commerce international	Conseil du Trésor
Santé Canada	Anciens combattants Canada
Chambre des communes	

Ententes officielles avec des gouvernements provinciaux : La GRC a également conclu des ententes officielles avec les gouvernements de neuf provinces (à l'exception du Québec), selon lesquelles la GRC est le princi-

pal service chargé d'enquêter en vertu de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* dans la province.



Notes en fin de texte

1. L'Énoncé directionnel de la GRC, qui s'adresse à tous les employés, sert de guide dans l'élaboration et l'exécution des activités en vue d'atteindre les objectifs stratégiques de la GRC. Il informe le personnel de la GRC, le Solliciteur général et les parties intéressées des priorités et de l'orientation stratégique de la GRC. Son élaboration repose sur des consultations dans l'ensemble de l'organisation.
2. Sont actuellement en vigueur 97 contrats découlant du programme des gendarmes communautaires autochtones visant 98 collectivités autochtones (soit le Programme 3(b)) et 75 accords tripartites (entre le Solliciteur général du Canada, le gouvernement provincial ou territorial visé et le Conseil de bande des Premières Nations) visant 95 collectivités autochtones.
3. La structure organisationnelle de la GRC évolue au gré du changement organisationnel. Nous demanderons l'autorisation de modifier notre structure de planification, de déclaration et de responsabilisation (SPDR) pour qu'elle reflète ce changement organisationnel, et intégrerons à nos services les principes de l'entente-cadre sur l'union sociale afin de satisfaire aux besoins de nos clients, de nos partenaires d'application de la loi et de la population canadienne. Ces changements organisationnels permettront à l'organisation de mieux soutenir les pressions que le XXI^e siècle apporteront à la collectivité d'application de la loi.
4. Pour les antécédents historiques, consulter l'article intitulé « Partenaires pour le maintien de l'ordre Programme des services de police à contrat de la GRC » paru dans *La Gazette* de la GRC de juin 1997.
5. Pour de plus amples renseignements, consulter les articles suivants du Pony Express : « La police et les enfants », pages 11, 16-18, juillet-août 1998; « La protection de nos enfants », pages 12-17, octobre 1998; « Tous ensemble », page 9, juin 1999 et l'article « Le programme Choix pour les jeunes », pages 22-35, *La Gazette*, novembre 1998.
6. D'après les recherches effectuées ailleurs, la satisfaction des clients à l'égard des services de la police semble varier selon l'éducation (les gens moins éduqués sont les moins satisfaits) et selon l'âge (les plus jeunes sont moins satisfaits) et le genre de contact (volontaire ou involontaire).
7. Pour de plus amples renseignements sur la SIF, consulter la partie Initiatives horizontales.



Index

- A**
 acronymes, iii
 ADN, 42
 agents de liaison, 30
 armes à feu, 43
 attentes sociétales, 12
 Autochtones, 36
- C**
 Centre d'information de la police canadienne (CIPC), 43
 changements démographiques, 11
 changements législatifs, 11
 climat économique, 11
 Collège canadien de police, 46
 contrebande, 22-23
 marchandises, 22
 migrants, 23
 crime organisé, 18-30
 criminalité, 33, 34, 37, 38
 crimes contre les biens, 38
 crimes de violence, 33
 criminalité juvénile, 34
 délits économiques, 25
 tendances, 13
- D**
 dépenses prévues, 18, 31, 41, 47, 50
 Services de police contractuelle, 31
 Services de police fédérale, 18
 Services de maintien de la paix, 47
 Services internes, 50
 Service nationaux de police, 41
 développement durable, 57
 diversification des modes de prestation des services, 52
 drogues, 24
- E**
 engagements du gouvernement, 10
 Énoncé directionnel de la GRC, 3
 Énoncé de la vision, 6
 enten-cadre sur l'union sociale, 68
 équivalents à temps plein, 18, 31, 41, 47, 50
- F**
 Services de police contractuelle, 31
 Services de police fédérale, 18
 Services de maintien de la paix, 47
 Services internes, 50
 Service nationaux de police, 41
- F**
 facteurs d'influence sur la GRC, 10
 facteurs externes, 10
 facteurs internes, 14
- G**
 gestion générale, 52
- I**
 Initiative de lutte anticontrebande, 22
 initiatives horizontales, 55
 Interpol, 28, 30
- J**
 justice réparatrice, 36
- L**
 Loi appliquées et ententes, 65
Loi sur la GRC, 6, 65
- M**
 mandat, 6
 message du Ministre, 2
 mission, 6
 modernisation de la fonction de contrôleur, 56
- N**
 notes en fin de texte, 68
- O**
 objectif du programme, 8
 orientation stratégique, 8-9
- P**
 partenaires, 21-49
 personnes-ressources, 65
 plan de dépenses de la GRC, 15
 plans et priorités, 21-53
- Q**
 Services de police contractuelle, 31-40
 Services de police fédérale, 21-26, 28-30
 Services de maintien de la paix, 47-49
 Services internes, 50-53
 Service nationaux de police, 41-46
 police communautaire, 31
 principaux engagements en matière de résultats, 21, 33, 36, 37, 41, 47
 Services de police contractuelle, 33, 36, 37
 Services de police fédérale, 21
 Services de maintien de la paix, 47
 Service nationaux de police, 41
 priorités du gouvernement, 9
 priorités du ministère, 9
 priorités stratégiques de la GRC, 9
 police communautaire,
 plaintes, public, 39
 priorités stratégique, 8-9
 produits de la criminalité, 21
 programme des Relations publiques et de l'information, 53
- Q**
 qualité, 18
 service, 18
- R**
 renseignements criminels, 28, 45
 renseignements financiers, 59
 responsabilisation, 6
 cadre, 6
 rendre des comptes au Solliciteur général, 6
 responsable devant le Parlement, 6
 responsabilités, 6
 ressources humaines, 51
 résultats escomptés, 21-49
 Services de police contractuelle, 31-40
 Services de police fédérale, 21-30



Services de maintien de la paix,
47-49
Service nationaux de police, 41-
46
rôles, 6

S

secteurs de service, 7
secteurs d'activité, 7
description, 7
structure, 7
objectif, 18, 31, 41, 47, 50
sécurité routière, 38
Service canadien de renseignements
criminels, 45
Services de police fédérale, 7, 18
Services de maintien de la paix,
8, 47
Services de police contractuelle,
7, 31
Services des laboratoires judiciai-
res, 42
Services internes, 50
Services nationaux de police, 8, 41
sites Web, 65
stratégies, 21-30, 33-40, 42-46,
48-49
crime organisé, 20
Services de police contractuelle,
33-40
Services de police fédérale, 21-30
Services de maintien de la paix,
48-49
Service nationaux de police, 42-46
stratégie d'information financière,
52, 58

T

technologie, 13

V

valeurs sociales, 12
vue d'ensemble de la GRC, 5